



Conseil national
de l'information statistique

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Commission « Services publics et services aux publics »

Réunion du 26 novembre 2013

Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

- Enquête Suivi des bacheliers dans l'enseignement supérieur [2](#)
- Enquêtes sur les effectifs d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur [7](#)
- Enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des diplômés de l'enseignement technique agricole [11](#)
- Enquête sur l'insertion scolaire et professionnelle à court terme des sortants de l'enseignement technique agricole [18](#)
- Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », 2014-2018 [23](#)
- Enquête Violences et rapports de genre (VIRAGE) 2015 [29](#)

Enquêtes Suivi des bacheliers dans l'enseignement supérieur

1. Intitulé de l'enquête

Enquête Suivi des bacheliers dans l'enseignement supérieur. L'enquête fait partie du dispositif EVA mené par la DEPP, SIES et l'Insee

2. Service producteur

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies)

3. Service réalisant la collecte

Prestataire de services recruté selon le code des marchés publics.

4. Historique de l'enquête

Cette enquête fait suite à deux panels de bacheliers issus du suivi, par la Depp, des élèves dans l'enseignement secondaire. Pour le panel d'élèves entrés en 6^{ième} en 1989, le Sies (anciennement la Depp) a suivi pendant au moins cinq années les parcours dans l'enseignement supérieur des jeunes qui ont obtenu leur baccalauréat en 1996 ou plus tard. De même pour le panel des élèves entrés en 6^{ième} en 1995 et qui ont obtenu leur baccalauréat entre 2002 et 2006.

Depuis 2009, le Sies mène une enquête sur le devenir des bacheliers 2008, qui n'est pas articulée avec un panel d'élèves de l'enseignement secondaire (il n'y en a pas eu entre les cohortes 1995, arrivée au bac vers 2002 et 2007, qui arrivera au bac en 2014 ou après). Cette enquête a reçu l'avis d'opportunité le 21 mai 2008 et l'avis de conformité sans le caractère obligatoire le 2 décembre 2008.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête auprès des jeunes du panel Éducation de 1995 a fait l'objet de nombreuses publications. En outre, grâce à une extension de l'échantillon des bacheliers 2002, une analyse des parcours dans l'enseignement supérieur a pu être diffusée annuellement dès l'année universitaire 2002-2003.

Les chiffres clés sont publiés chaque année dans *Repères et références statistiques* et *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France*. Une synthèse des parcours dans l'enseignement supérieur a fait l'objet d'une *Note d'information* en juin 2012. Des analyses plus thématiques (classes préparatoires, bacheliers de première génération, bacheliers professionnels, inégalités sociales...) ont été publiés dans des *Notes d'information* ou des dossiers de *France portrait social*.

La rédaction d'un numéro spécial d'*Économie et Statistique* est envisagée.

L'Insee a livré aux partenaires (Drees, Dares, Centre Quêtelet) les fichiers de production et de recherche 2005 à 2010 ainsi que le fichier de l'enquête complémentaire sur la santé, réalisée en 2007.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'objectif de l'enquête est d'observer les parcours des bacheliers dans l'enseignement supérieur et de mettre en évidence les différents facteurs (notamment le parcours scolaire antérieur) susceptibles d'influer sur ces parcours. L'articulation avec le panel DEPP permet de bénéficier d'un suivi sur longue période et l'articulation avec EVA permettra de faire le lien avec les questions d'entrées dans la vie adulte (insertion professionnelle, couple et famille, mobilité...)

Parmi les thèmes abordés, on peut citer la situation du jeune en matière de poursuite d'études, le déroulement de son orientation après le baccalauréat, ses résultats et diplômes obtenus, son degré de satisfaction à l'égard des études suivies, les difficultés rencontrées, ses projets universitaires et professionnels, les stages réalisés, ses conditions de vie, mais aussi la date et les raisons de sa sortie de l'enseignement supérieur, sa situation au regard de l'emploi.

L'enquête se déroulera jusqu'à observer au moins cinq années complètes dans l'enseignement supérieur. Lorsque le jeune ne suit plus d'études dans l'enseignement supérieur, il est interrogé par l'Insee dans le cadre de l'enquête EVA (Entrée dans la Vie Adulte). Menée depuis 2013 auprès des premiers sortants de l'enseignement secondaire, l'enquête EVA a reçu le label d'intérêt général et de qualité statistique avec le caractère obligatoire le 12 septembre 2012.

Parallèlement, afin de reconstituer une cohorte représentative de l'ensemble des bacheliers une année donnée et pour disposer rapidement d'une image complète du devenir des bacheliers, un échantillon de bacheliers 2014 « en retard » sera mis en place pour compléter la population des bacheliers « à l'heure » du panel Depp, entrés en 6^{ème} en 2007. Mise en place pour les besoins propres du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, cette cohorte supplémentaire sera suivie six années au maximum, soit jusqu'en 2020, et les étudiants qui sortiront de formation ne seront pas enquêtés par l'Insee.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Qu'ils prolongent ou pas le suivi dans l'enseignement secondaire, les panels d'étudiants répondent à une demande forte (ministérielle, parlementaire, communauté éducative...). En particulier, la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche promulguée en juillet dernier contient un certain nombre de dispositions sur l'orientation et sur la fluidification des parcours, dimensions sur lesquelles le Panel fournira des éléments très précieux. Les résultats servent également à alimenter la collecte commune Unesco-Ocde-Eurostat sur les taux de diplômés par programme d'études, qui fait l'objet d'un règlement européen. C'est également grâce à ces cohortes que l'on peut donner avec précision la part des jeunes quittant l'enseignement supérieur sans diplôme, en fonction de leur passé scolaire, de leur milieu social d'origine ou de l'orientation qu'ils ont suivie.

Outre les services producteurs Depp, Sies et Insee, les utilisateurs du présent panel sont les services statistiques ministériels dont les domaines d'intervention sont l'insertion des jeunes ou leurs conditions de vie (principalement la Dares et la Drees) ainsi que les chercheurs en sciences sociales, via le centre Quételet.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

L'enquête auprès des étudiants permet à la fois de couvrir l'ensemble du champ des formations de l'enseignement supérieur et de disposer d'informations qualitatives assez riches et non rétrospectives (donc non entachées des effets de mémoire). Elle complète très utilement (un champ plus large, des données plus riches) les cohortes fondées sur les fichiers administratifs d'inscription des étudiants.

Conçus d'abord comme des outils de gestion, les fichiers administratifs SISE (Système d'information sur le suivi de l'étudiant) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ne permettent pas d'appréhender avec précision la diversité des parcours après le baccalauréat. En particulier, ils n'incorporent les formations relevant des autres ministères (Santé, Culture ...) qu'à un niveau agrégé, et ne couvrent qu'imparfaitement les formations en alternance. Pour un individu absent ou sortant des fichiers SISE, il n'est alors pas possible de distinguer entre un abandon d'études et une inscription dans une formation hors du champ des données individuelles couvert par SISE. Par ailleurs, ils n'apportent pas d'informations qualitatives.

Au niveau national, d'autres enquêtes fournissent des informations sur les formations suivies et les diplômes obtenus. Régulièrement depuis 1998, le CEREQ réalise des enquêtes dites « génération » auprès d'un panel de sortants de formation initiale une année donnée. L'enquête actuelle interroge environ 35 000 jeunes sortants de 2010. Mais les parcours scolaires, appréhendés au travers d'un assez petit nombre de questions rétrospectives, sont connus de manière moins fine et moins sûre que dans les panels d'élèves et d'étudiants.

Il en est de même pour l'enquête Emploi qui ne permet pas d'étudier des parcours scolaires, mais plutôt l'insertion des jeunes en fonction du niveau de formation atteint et du plus haut diplôme obtenu.

A l'inverse des enquêtes décrites ci-dessus, les enquêtes complémentaires du Sies et de l'Insee à partir du panel de la Depp permettent d'observer le comportement complet d'une cohorte de jeunes entrés en 6^{ème} en 2007 (durée des études, parcours scolaires, insertion professionnelle...). Elles complètent l'approche des enquêtes « génération » auprès des sortants du système éducatif une année donnée dont les résultats peuvent dépendre de comportements différenciés en termes de durée de scolarisation.

9. Insertion dans un système d'information

Au-delà d'un « tronc commun » reconduit chaque année et visant à décrire les études suivies par le jeune, il existe des questions différentes pour chaque année supplémentaire d'études après le baccalauréat. La première année, l'accent est mis sur le processus du choix d'orientation post-bac (sources d'information, satisfaction à l'égard de l'information disponible, raisons du choix...) et l'adéquation entre choix de formation et inscription effective. En deuxième année, les réorientations sont nombreuses et de nouvelles questions portent spécifiquement sur les motifs conduisant à un changement de formation. A partir de la troisième année, il est demandé plus particulièrement à l'étudiant s'il a obtenu des diplômes, séjourné à l'étranger, réalisé des stages...

Par ailleurs, les questions qui seront posées chaque année à partir de 2015 concernent la situation de formation au 31 octobre et au 1^{er} mars, les conditions de vie et les difficultés rencontrées, la satisfaction liée aux études, le niveau d'études souhaité, la situation par rapport à l'emploi, le projet professionnel et le sentiment de l'étudiant sur son avenir professionnel. La plupart de ces questions figure dans le tronc commun des enquêtes EVA Depp/Sies/Insee.

Des enquêtes complémentaires sont envisagées, qui feraient le lien entre des thématiques telles que la santé des jeunes et l'ensemble du dispositif. Rappelons aussi que la Depp a conduit des enquêtes complémentaires, à la fois auprès des élèves du Panel 2007 pour mesurer les acquis cognitifs et conatifs en 6^{ème} et en fin de collège, et auprès de leur famille en 2008 et en 2011 afin de disposer d'informations précieuses sur le contexte familial et le rapport des parents à l'école.

L'ensemble des fichiers du Panel des élèves 2007, de l'enquête « suivi des bacheliers » et de l'enquête EVA seront appariés après déclaration à la CNIL.

10. Cible de l'enquête

Deux cohortes sont suivies simultanément :

- La première est constituée de l'ensemble des bacheliers du Panel d'élèves de 2007 poursuivant des études dans l'enseignement supérieur.
- La seconde cohorte est représentative des bacheliers 2014 poursuivant des études dans l'enseignement supérieur (c'est une partie de la première cohorte, ceux qui ont eu le baccalauréat sans redoubler dans le secondaire, complétée pour être représentative de l'ensemble des bacheliers 2014, dont certains n'étaient pas en sixième en 2007).

11. Champ de l'enquête

Bacheliers du panel d'élèves entrés en 6^e en 2007.
Bacheliers 2014.

12. Champ géographique de l'enquête

France entière (Métropole + DOM hors Mayotte).

13. Base de sondage, échantillonnage

Pour la cohorte dans le prolongement du panel Depp :

La base de sondage est l'ensemble des bacheliers issus du panel des élèves entrés pour la première fois en 6^{ième} (ou en SEGPA) en septembre 2007. Un échantillon de 35 000 élèves¹ a été tiré dans l'ensemble des collèges publics et privés de France métropolitaine et des Dom (hors Mayotte).

Compte tenu du doublement de l'échantillon de la Depp et de la hausse des taux d'accès au baccalauréat (notamment professionnel), la taille de l'échantillon pour l'enquête Sies devrait au moins être multipliée par deux par rapport au précédent panel de bacheliers. On dénombrait alors

¹ Au lieu de 17 830 pour le panel des élèves entrés en 6^{ième} en 1995.

10 222 bacheliers, avec 50 % d'obtention en 2002, 30 % en 2003, 15 % en 2004 et 5 % au cours des deux années suivantes.

Pour l'extension aux bacheliers 2014 « en retard » :

La base de sondage est l'ensemble des bacheliers 2014 âgés de 19 ans ou plus, scolarisés en terminale en 2013-2014 dans un établissement public ou privé de France (métropole et DOM hors Mayotte). L'échantillon sera constitué par un plan de sondage stratifié, selon des critères influant les parcours dans l'enseignement supérieur (par exemple la série de baccalauréat, la mention, le sexe, l'âge...).

14. Mode de collecte

La collecte sera multi-mode dans l'ordre séquentiel suivant : internet / papier / téléphone, avec des relances intercalées.

Les données de l'enquête seront appariées avec les fichiers administratifs du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le but d'améliorer les traitements post-collecte. La cohérence des données s'en trouve ainsi nettement améliorée et les biais de sous-déclaration sont redressés (certains étudiants ne mentionnent pas tous les diplômes obtenus et les boursiers à l'échelon 0 ne déclarent pas nécessairement être titulaires d'une bourse sur critères sociaux).

Par ailleurs, un appariement avec le dispositif Admission Post-Bac est prévu, qui n'existait pas lors des précédents panels, afin d'enrichir les données collectées et de mettre en regard la formation suivie après l'obtention du baccalauréat avec des étapes clés du processus d'orientation.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête est annuelle. La collecte Internet démarre en mars, la relance téléphonique se termine fin juillet. La première interrogation a lieu l'année qui suit l'obtention du baccalauréat : de mars à août 2015 pour les premiers lauréats de juin 2014.

16. Contraintes imposées à l'enquête

L'enquête répond à un questionnaire d'une durée de 10 minutes maximum.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi...

Le comité de pilotage du dispositif global comprend des représentants du CNRS/Centre Quételet (Comité des données), de la Dares, de la Drees, de la Depp, du Sies, de l'Insee (Département de l'emploi et des revenus d'activité, Département des Méthodes Statistiques, Pôle diplômes, Département des Applications et des Projets).

18. Exploitation et diffusion des résultats

L'exploitation des résultats sera réalisée principalement par les chercheurs et les partenaires de l'opération, soient la Depp, le Sies, l'Insee, la Dares et la Drees.

L'Insee constituera chaque année un fichier longitudinal pondéré et anonymisé, dit Fichier de Production-Recherche (FPR) qui sera transmis au Centre Quételet. L'Insee constituera également un fichier à destination du Centre d'accès sécurisé à distance (CASD) du GENES. Les fichiers nominatifs sont hébergés sur les sites des services producteurs uniquement (Depp, Sies, Insee).

Les enquêtés recevront régulièrement des résultats relatifs à l'exploitation des données de l'enquête.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La préparation de la première interrogation en 2015 nécessite 4 mois ETP. La gestion de la collecte (suivi du prestataire) et les traitements post-collecte (dont le calcul des pondérations pour la cohorte de bacheliers 2014) nécessitent 12 mois ETP. La phase de pondération pour l'ensemble du dispositif Panel Depp/Sies/EVA est réalisée au sein de la division Emploi et représente 1 mois ETP.

Les coûts de collecte par le prestataire (impression-routage des lettres et questionnaires, réalisation de l'enquête en ligne, relances téléphoniques par enquêteurs, saisies et codages) sont

estimés à 300 000 euros la première année d'interrogation pour un échantillon attendu d'environ 25 000 bacheliers.

Procédures particulières

Sans objet

Enquêtes sur les effectifs d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur

1. Intitulé de l'enquête

Il s'agit de trois enquêtes auprès des établissements français d'enseignement supérieur selon les types d'établissements :

- enquête auprès des écoles d'ingénieurs (dont formations d'ingénieurs en partenariat) – enquête n°27
- enquête auprès des établissements publics et privés d'enseignement supérieur artistique et culturel – enquête n°48
- enquête auprès des autres établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités – enquête n°26

NB : les numéros font référence à la circulaire envoyée aux établissements pour les informer des enquêtes et opérations de contrôle de gestion lancées par le MEN ou le MESR et susceptibles de les concerner.

2. Service producteur

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) en collaboration avec le ministère de la culture pour l'enquête auprès des établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel.

3. Service réalisant la collecte

Le service réalisant la collecte est la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) en collaboration avec le ministère de la culture et de la communication pour le domaine artistique et culturel et avec l'appui des services statistiques académiques pour les deux autres enquêtes.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le service informatique de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale.

4. Historique de l'enquête

Il s'agit de la reconduction de trois enquêtes après expiration de la validité du label.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Ces enquêtes sont réalisées tous les ans.

Les taux de réponse avoisinent les 100 %. Les données de ces enquêtes contribuent à établir des statistiques sur l'ensemble des étudiants inscrits et diplômés de l'enseignement supérieur. Elles constituent la seule source sur ce champ et sont donc indispensables à l'élaboration d'une statistique complète sur les effectifs étudiants dans l'enseignement supérieur.

Les résultats issus de ces enquêtes et des remontées individuelles ont été publiés dans les différentes publications du ministère de l'éducation nationale (MEN) et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), du ministère de la culture et de la communication (MCC) :

- Notes d'informations
- Tableaux statistiques
- Repères et références statistiques (RERS)
- L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche ...
- Chiffres clés 2013 – Statistiques de la Culture (DEPS / Documentation française)

Ils permettent aussi de répondre à des questions du cabinet de la ministre et à des questions parlementaires, de remplir des questionnaires internationaux (Unesco, OCDE, Eurostat), de calculer des indicateurs LOLF, tels que la part d'une classe d'âge accédant à un diplôme de l'enseignement supérieur, ...

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'objectif général des trois enquêtes prises globalement est de contribuer à fournir des statistiques sur les inscriptions et sur les diplômés de l'ensemble de l'enseignement supérieur français. Les questionnaires portent sur les établissements, les formations, les diplômés et les caractéristiques socio-démographiques et scolaires des étudiants.

L'information est collectée sous forme de tableaux adaptés aux types d'établissements qui les renseignent. Ces établissements peuvent, s'ils le souhaitent, faire des extractions de leur système de gestion de la scolarité pour répondre.

Dans les tableaux demandés, les effectifs d'**inscrits** (hors formation continue et apprentissage) sont ventilés par :

- année d'étude, sexe, nationalité regroupée (français/étrangers) et type de formation ;
- année d'étude, mode d'accès (nouveaux inscrits, passés d'une année à l'autre, redoublants) et type de formation ;
- âge, sexe et type de formation ;
- *catégorie socioprofessionnelle du chef de famille, type de formation et nationalité regroupée (français/étrangers)** ;
- *nationalité détaillée des étudiants et type de formation**.

Les **nouveaux inscrits** sont ventilés par :

- origine scolaire (bac, CPGE, DUT, licence...) et type de formation ;
- série de baccalauréat (avec une distinction des bacheliers de l'année).

Les **diplômes délivrés** sont distingués par type de diplôme, sexe et nationalité regroupée (français/étrangers).

Les tableaux marqués par un astérisque () ne sont pas demandés tous les ans.*

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Une des missions de la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est d'établir des statistiques sur l'ensemble de l'enseignement supérieur pour alimenter le débat sur l'école au sens large et éclairer les décideurs aussi bien privés que publics. Les informations recueillies permettent aussi de répondre à des questions du Cabinet de la ministre et à des questions parlementaires, de remplir des questionnaires internationaux qui vont faire l'objet d'un règlement européen, de calculer des indicateurs LOLF...

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Ces enquêtes s'adressent à toutes les écoles d'ingénieurs (dont formations d'ingénieurs en partenariat), tous les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel et tous les autres établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités. Les écoles d'ingénieurs et les autres établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités ont la possibilité de répondre à ces enquêtes en remplissant le questionnaire « papier » ou sa version dématérialisée, ou en envoyant sous un format sécurisé une extraction de leur système de gestion de la scolarité selon un dispositif de remontées individuelles s'apparentant à celui des remontées « administratives » universitaires SISE (système d'information sur le suivi des étudiants). Une politique active d'intégration (par volontariat) dans ce système est menée : la plupart des écoles de commerce et des écoles d'ingénieurs ont adopté ce dispositif. Les données agrégées recueillies par ces enquêtes (quelles soient sous forme papier ou dématérialisée) constituent un complément indispensable à SISE pour les établissements qui ne sont pas en mesure de fournir des données individuelles.

9. Insertion dans un système d'information

Les trois enquêtes annuelles sont complémentaires au dispositif de remontées individuelles relatif aux universités pour constituer des statistiques sur l'ensemble de l'enseignement supérieur. L'opportunité est demandée pour ces trois enquêtes.

10. Cible de l'enquête

Les enquêtes s'adressent aux établissements d'enseignement supérieur non intégrés dans le dispositif SISE relatif aux universités, hors formations paramédicales et sociales traitées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des affaires sociales et de la santé.

Il s'agit :

- pour l'enseignement artistique et culturel, d'une enquête exhaustive sur la France métropolitaine et les DOM, auprès d'environ 250 établissements, sous tutelle du ministère de la culture et de la communication, du ministère de l'éducation nationale ou du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- pour les écoles d'ingénieurs, d'une enquête exhaustive sur la France métropolitaine et les DOM, auprès d'environ 200 écoles d'ingénieurs à la rentrée 2012, quel que soit le ministère de tutelle ;
- pour les autres établissements, d'une enquête exhaustive sur la France métropolitaine et les DOM, auprès d'environ 510 établissements : écoles vétérinaires, écoles d'architecture, écoles administratives et juridiques, écoles de commerce et de gestion, écoles de journalisme...

Lorsque les établissements ont des composantes géographiques distinctes, il leur est demandé de remplir un questionnaire par composante, afin de pouvoir établir des statistiques localisées.

11. Champ de l'enquête

Les enquêtes s'adressent à tous les établissements d'enseignement supérieur non intégrés dans le dispositif de remontées SISE relatif aux universités, hors formations paramédicales et sociales traitées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des affaires sociales et de la santé.

12. Champ géographique de l'enquête

Les enquêtes couvrent la France métropolitaine et les DOM.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'exhaustivité est assurée à partir du fichier d'établissements scolaires (Base Centrale des Etablissements) actualisé régulièrement par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

14. Mode de collecte

Pour l'enquête dans le domaine artistique et culturel, la quasi-totalité des établissements saisissent eux-mêmes le questionnaire sur un site Internet géré par la DEPP. Pour les autres établissements, les questionnaires sont adressés au ministère de la culture qui en assure le contrôle et la saisie sur le site Internet.

Un système proche de celui de l'enquête dans le domaine artistique et culturel a été mis en place en 2011 pour l'enquête auprès des autres établissements non rattachés aux universités. Le SIES contrôle et saisit les informations des questionnaires « papier ».

Toutes les écoles d'ingénieurs classiques ont adopté le dispositif SISE et fournissent des données individuelles. Elles n'ont donc pas à remplir les tableaux. Environ 190 écoles d'ingénieurs répondent sous forme d'extraction de leur système de gestion de la scolarité et environ 10 établissements de formations d'ingénieurs en partenariat répondent sous forme de questionnaire « papier » à la rentrée 2012. Les informations de ces derniers sont contrôlées et saisies par le SIES.

Pour les enquêtes auprès des autres établissements, la totalité des écoles de commerce et des écoles vétérinaires ont adapté le dispositif SISE. Pour les autres établissements, les services statistiques académiques reçoivent et contrôlent les questionnaires, puis ils les transmettent au SIES pour leur saisie et l'exploitation.

Le SIES assure directement les contrôles des informations issues des extractions des systèmes de gestion de la scolarité.

15. **Date (même approximative) et périodicité de la collecte**

Les dates d'observation des enquêtes annuelles de l'année N (scolarité N – N+1) sont actuellement les suivantes :

- enquête auprès des autres établissements : octobre N ;
- enquête auprès des écoles d'ingénieurs : janvier N+1 pour les écoles d'ingénieurs classiques et mars N+1 pour les écoles d'ingénieurs en partenariat ;
- enquête auprès des écoles artistiques et culturelles : décembre N.

16. **Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté**

La préparation et la réponse nécessitent en moyenne une journée pour synthétiser l'information mais cette durée varie selon la taille et la nature de l'établissement.

17. **Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi...**

Des réunions sont organisées tous les deux ans avec les correspondants qui gèrent ces remontées au sein des établissements. Par ailleurs, des groupes de travail sont organisés en tant que de besoin avec les établissements.

18. **Exploitation et diffusion des résultats**

Les statistiques issues des enquêtes et des remontées individuelles sont disponibles dans les collections *Notes d'information* et *Tableaux statistiques*, dans les publications annuelles « *Repères et références statistiques (RERS)* » et « *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche* » sous forme papier et sur le site Internet du ministère. Elles sont aussi intégrées dans la « *Base centrale de pilotage (BCP)* » de l'Infocentre du ministère, qui, notamment, permet au service de la documentation de répondre à la demande. Les établissements peuvent s'opposer à la diffusion de leurs données : dans ce cas, elles sont seulement diffusées agrégées à plusieurs autres établissements. Le retour d'information est accessible sur le site Internet où les établissements répondent.

19. **Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête**

Les trois enquêtes occupent 3 ETP.

Enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des diplômés de l'enseignement technique agricole

1. Intitulé de l'enquête

Cheminement scolaire et professionnel des diplômés de l'enseignement technique agricole.

2. Service producteur

La DGER (direction générale de l'enseignement et de la recherche) du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt assure la maîtrise d'ouvrage de l'enquête.

3. Service réalisant la collecte

AgroSup Dijon – Eduter assure la collecte, le traitement et l'exploitation des données.

4. Historique de l'enquête

Entre 1993 et 2009, la DGER a réalisé chaque année cette enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves, étudiants ou apprentis de l'enseignement technique agricole 45 mois après leur sortie de formation, diplômés ou non. Chaque diplôme était étudié tous les deux ans : les sortants de CAPA (certificat d'aptitude professionnelle agricole) ou de baccalauréat général, technologique ou professionnel, étaient interrogés les années impaires ; les sortants de BEPA (brevet d'enseignement professionnel agricole) ou de BTSA (brevet de technicien supérieur agricole) les années paires. Cette enquête a été labellisée en 2001 et 2006 pour une durée de cinq ans à chaque fois. La collecte était réalisée par les établissements d'enseignement par questionnaire papier envoyé à tous les anciens élèves, étudiants ou apprentis. Seuls les sortants de CAPA étaient interrogés directement par téléphone par AgroSup Dijon - Eduter, à partir d'un échantillon d'anciens élèves ou apprentis, les autres diplômés faisaient l'objet d'une interrogation exhaustive.

En 2010, soit une année avant l'expiration du label obtenu en 2006, l'enquête a été largement renouvelée par anticipation d'un an et menée à titre expérimental. Les principaux axes de la rénovation ont porté sur la méthodologie : le champ de l'enquête a été réduit aux seuls diplômés et étendu aux stagiaires de la formation professionnelle continue ; la périodicité a été élargie, puisqu'un niveau de diplôme est étudié tous les trois ans ; le pas de temps a été réduit de 45 à 33 mois ; désormais l'enquête est réalisée sur la base d'un échantillon de jeunes diplômés dès lors que la population mère le permet en termes d'effectifs ; le mode de collecte a été diversifié, puisque le jeune diplômé peut répondre par voie postale ou utiliser un formulaire en ligne – une relance téléphonique nationale est également prévue.

Le questionnaire n'a subi que des modifications à la marge.

Le label a été attribué à ce nouveau dispositif pour les années 2011 à 2013.

Cette rénovation visait notamment à alléger la charge de travail des établissements d'enseignement technique agricole, ceux-ci étant également impliqués dans la réalisation d'une récente enquête sur « l'insertion scolaire et professionnelle à court terme des sortants de l'enseignement technique agricole »

Pour l'enquête 2013, quelques aménagements ont été apportés, tous validés par le comité du label.

1. une question a été introduite sur le questionnaire, une autre a été enlevée et un item a été ajouté à une question fermée (Cf. courrier du CNIS du 8 août 2012 – n°58/Label/D120) ;
2. les établissements ne sont plus impliqués dans la collecte des réponses, celle-ci étant complètement prise en charge par AgroSup Dijon – Eduter (Cf. courrier du CNIS du 18 janvier 2013 – n°18/Label/L201).

De plus, le Comité du secret a examiné le 2 octobre 2013, la demande du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt d'autoriser Agrosup Dijon Eduter agissant comme sous-traitant pour la collecte à avoir accès aux données individuelles. Un accord de principe a été donné en séance.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Année	Diplôme	Taux de réponses avant relance	Taux de réponses final	Date présentation résultats au comité de pilotage	Date publication des résultats
2010	BTSA	42,3 %	62,2 %	Février 2011	Juillet 2011
2011	CAPA*		48,9 %	Février 2012	Juillet 2013
2012	Baccalauréats	38,5 %	60 %	Février 2013	Rentrée 2013 (prévision)
2013	BTSA	26 %	50,7 %	Février 2014 (prévision)	Juillet 2014 (prévision)

* Les diplômés du CAPA sont interrogés exclusivement par téléphone en une seule phase.

Le taux de réponses indiqué dans ce tableau est global, toutes voies de formation confondues, que la population soit interrogée de façon exhaustive ou par échantillon (Cf. 13. Bases de sondage, échantillonnage).

Une forte baisse du taux de réponses avant la relance en 2013 peut être constatée, sans doute causée par le fait que la collecte est désormais centralisée et non plus effectuée par les établissements. Cela implique pour les prochaines années de faciliter davantage la réponse du jeune diplômé lors de la première phase de l'interrogation (voie postale et internet) et de renforcer la phase de relance.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Cette enquête permet de décrire les poursuites d'études, l'insertion professionnelle et d'analyser la relation formation-emploi : les secteurs et les emplois sont appréhendés selon la spécialité du diplôme. Les résultats sont diffusés à l'ensemble des acteurs locaux, régionaux et nationaux en charge de l'enseignement technique agricole qui s'en servent pour piloter le système : production d'indicateurs LOLF, SPNF (schéma prévisionnel national des formations), rénovation des diplômes, etc.

Les principaux thèmes du questionnaire portent sur le parcours de formation du diplômé (dernière classe fréquentée, spécialité de formation suivie, diplômes antérieurs obtenus), les caractéristiques socio démographiques (sexe, âge, nationalité, situation de famille, lieu de résidence, profession des parents...), la situation au 31 mars, le cas échéant, la description des poursuites d'études (diplôme préparé, obtention...), la description de l'emploi (statut, fonction principale, temps de travail, salaire, type de contrat, taille et secteur d'activité de l'entreprise, démarches ayant permis de trouver cet emploi). L'opinion vis-à-vis de la formation suivie, les déterminants de leur choix d'orientation et le projet professionnel sont également explorés.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Cette enquête permet de savoir comment l'enseignement technique agricole remplit sa mission, inscrite dans le code rural, d'insertion scolaire, sociale et professionnelle.

Les résultats d'enquête sont utiles à l'ensemble des partenaires locaux, régionaux et nationaux en charge de l'enseignement technique agricole qui s'en servent pour piloter le système.

Les établissements d'enseignement technique agricole peuvent s'appuyer sur les résultats pour renseigner les jeunes et leurs familles sur les débouchés possibles à l'issue d'une formation et définir leur projet d'orientation.

Les services régionaux de la formation et du développement de la DRAAF s'appuient sur les résultats pour piloter l'enseignement technique agricole en région en lien avec le PREA (projet régional de l'enseignement technique agricole) et en liaison avec le SPNF.

Enfin, différents services de la DGER vont être utilisateurs des résultats. Celui qui assure la distribution des moyens aux établissements examine le devenir des diplômés de chacune des spécialités de formation concernées par des demandes d'ouvertures ou de fermetures de sections d'enseignement. Avant toute rénovation de diplôme, ces résultats sont aussi analysés et ensuite discutés tout au long du processus qui aboutira à l'écriture de nouveaux référentiels. Plus généralement, les indicateurs issus de ces enquêtes sont très diffusés auprès l'ensemble des acteurs de l'enseignement technique agricole et de ses partenaires (ministère de l'éducation nationale, ONISEP...). Ceux évaluant le SPNF (part des poursuites d'études à chaque niveau de formation) et celui inclus dans la LOLF (le « taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement technique agricole à 33 mois ») sont plus particulièrement attendus.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Le Céreq met en œuvre une enquête visant à étudier les parcours d'insertion des sortants du système éducatif sur les 3 ans après la sortie (« Enquête Génération »). Toutefois, les informations produites ne sont pas suffisantes pour connaître de façon fine le devenir des diplômés de l'enseignement technique agricole. C'est dans cet objectif que cette enquête est menée, dont les résultats pourront être comparés à l'ensemble des sortants.

Par ailleurs, cette enquête est complémentaire de celle sur l'insertion scolaire et professionnelle à court terme des sortants de l'enseignement technique agricole qui interroge les anciens élèves 7 mois après leur sortie de formation, pour laquelle est également demandé la reconduction du label.

9. Insertion dans un système d'information

Cette enquête, pour laquelle l'opportunité est demandée, est menée chaque année mais un même niveau de diplôme est étudié tous les trois ans : elle produit des séries de résultats permettant de mesurer l'évolution dans le temps de l'insertion scolaire et professionnelle des titulaires d'un même diplôme, pour chacune des différentes voies de formation.

Elle a donc vocation à être reproduite dans les conditions les plus similaires possibles auprès de diplômés de promotions différentes.

10. Cible de l'enquête

L'enquête s'adresse aux anciens élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires de la formation continue diplômés à l'année n-3 de l'enseignement technique agricole.

11. Champ de l'enquête

L'enquête s'adresse à un échantillon de diplômés l'année n-3 de l'enseignement technique agricole, par la voie de formation initiale scolaire (les élèves), par apprentissage ou par la formation continue (les stagiaires).

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique couvre la France métropolitaine et les DOM-COM.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La population de référence à partir de laquelle l'échantillon est tiré correspond à l'ensemble des jeunes diplômés de la promotion considérée, en distinguant les voies de formation. Par exemple, en 2014, les trois sous populations de diplômés du CAPA vont être traitées différemment selon la voie de

formation. Les diplômés des voies scolaires et d'apprentissage seront interrogés sur la base d'un échantillon représentatif tandis que les diplômés de la formation professionnelle continue, compte tenu de leur faible nombre, seront interrogés de manière exhaustive.

C'est à partir des bases nationales de l'enseignement technique agricole - sur lesquelles figurent des informations administratives concernant les jeunes diplômés (sexe, date de naissance, spécialité de formation, voie et établissement de formation) - que les diplômés de l'échantillon sont sélectionnés.

La rotation suivante est envisagée :

Années	Cibles de l'enquête	Estimation du nombre de diplômés à interroger*			
		Voie scolaire (Elèves)	Apprentissage (Apprentis)	Formation professionnelle continue (Stagiaires)	Total
2014	Diplômés du CAPA en 2011	1800	2500	800	8300
	Diplômés du Baccalauréat technologique en 2011	1700			
	Diplômés du Baccalauréat Scientifique en 2011	1500			
2015	Diplômés du Baccalauréat professionnel en 2012	7000	2000		9000
2016	Diplômés du BTSA en 2013	3800	1500		7200
	Diplômés du Brevet Professionnel en 2013		700	1200	

*Ces sous populations font l'objet d'une interrogation exhaustive quand l'effectif ne permet pas la construction d'un échantillon représentatif selon la spécialité de formation. Dans ce tableau est indiqué le nombre d'individus à interroger, et non le nombre total de diplômés.

Au final, sur trois ans, près de 16 000 anciens élèves de la voie scolaire, 7 000 anciens apprentis et 2 000 anciens stagiaires devraient être interrogés, soit près de 25 000 individus.

Le taux de sondage varie selon la taille de la sous population de référence et la distribution de celle-ci selon la spécialité de formation. Il faut rappeler que l'un des objectifs de l'enquête est la description précise des emplois occupés selon la spécialité de formation (Cf. 6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés). Pour cela nous souhaitons qu'environ 60 individus puissent décrire leur emploi. Le taux de sondage sera donc calculé en fonction de cet objectif et d'un taux de réponses attendu.

Il existe des spécialités de formation avec un effectif très réduit. Dans ce cas, l'ensemble des jeunes diplômés est interrogé mais :

3. dans le calcul des indicateurs nationaux, seuls les individus sélectionnés dans l'échantillon sont pris en compte ;
4. la description des emplois des diplômés de la spécialité de formation considérée est faite sur l'ensemble des répondants, qu'ils fassent partie ou non de l'échantillon.

Dans certains cas, la sous population sera interrogée de façon exhaustive : les diplômés de baccalauréat scientifique, ceux du CAPA par la formation continue et ceux du brevet professionnel.

Pour toutes les autres sous populations, l'échantillon est tiré grâce à la Macro Cube mise à disposition par l'INSEE. Les critères d'échantillonnage sont les suivants : le sexe du diplômé (2 modalités), la spécialité de formation (entre 9 et 15 modalités selon les diplômes) et l'affiliation de l'établissement (4 modalités). Avant le calcul des indicateurs, les réponses sont pondérées de manière à rendre la population des répondants strictement représentative de la population des diplômés selon les mêmes critères que ceux de l'échantillonnage.

14. Mode de collecte

La collecte se déroule en deux phases :

- La première a lieu en avril et correspond à l'envoi d'un courrier individuel et d'un questionnaire papier à l'ensemble des individus. Sur le courrier, il leur est indiqué les deux moyens proposés pour répondre à l'enquête : soit retourner le questionnaire complété par voie postale à AgroSup Dijon – Eduter, soit renseigner le questionnaire en ligne auquel ils peuvent accéder en se connectant avec un login et un mot de passe individuel qui ont été générés automatiquement. Ils sont également informés qu'au-delà de la date limite de réponse, ils pourront être contactés par téléphone. Pour toute question, ils peuvent joindre directement le responsable de la réalisation l'enquête au sein d'Agrosup Dijon – Eduter dont les coordonnées (mél et téléphone) sont renseignées sur le courrier.
- La seconde correspond à la relance des non répondants lors de la première phase, qui se fait exclusivement par téléphone, durant le mois de juin suivant.

Les diplômés peuvent consulter et corriger leur réponse comme cela leur a été indiqué sur le courrier et rappelé lors de la relance téléphonique. Durant la première phase, cette consultation et cette correction peuvent se faire en ligne en s'identifiant via la même adresse. Au-delà de la première phase achevée, toute demande de consultation et de correction doit être faite à la DGER.

Cette procédure est celle qui a été appliquée en 2013 pour la réalisation de l'enquête menée auprès des diplômés du BTSA en 2010.

Aucun appariement de la base des réponses à cette enquête n'est à ce jour envisagé.

15. **Date (même approximative) et périodicité de la collecte**

L'enquête a lieu tous les ans de fin mars à fin avril (première phase) et en juin (deuxième phase). La date de référence d'observation de la situation du jeune est celle du 31 mars (soit 33 mois après l'obtention du diplôme).

16. **Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête**

Le temps moyen de saisie du questionnaire sur Internet est de 14 minutes. Sur papier, il est un peu inférieur. Quant aux relances téléphoniques, elles dépassent rarement 15 minutes. Les relances téléphoniques sont effectuées entre 18 et 21 heures en semaine, et le samedi de 10 à 14 heures.

Aucune donnée dite sensible, au sens de la CNIL (origines raciales ou ethniques, opinions politiques...) n'est collectée dans le cadre de l'enquête.

17. **Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi...**

Depuis trois ans, un comité de pilotage annuel se réunit en février de l'année suivant la réalisation de l'enquête. Il est composé de représentants de la DGER, d'AgroSup Dijon - Eduter, de l'inspection, de services régionaux, des fédérations de l'enseignement privé, de l'observatoire national de l'enseignement technique agricole, des syndicats d'enseignement, de délégués régionaux de l'ingénierie de formation et de chefs d'établissement, des représentants des parents d'élèves, de l'association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agroalimentaire (APECITA), et de l'ONISEP. La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale est également invitée.

18. **Exploitation et diffusion des résultats**

Une analyse des résultats est conduite avec AgroSup Dijon-Eduter à l'échelon national :

- Construction d'indicateurs, celui intégré à la LOLF en particulier, ainsi que ceux répondant au SNPF, présentés et discutés au comité de pilotage ;
- Rédaction d'une synthèse des résultats, publiée dans la collection des StatEA, le bulletin statistique de la DGER ;
- Rédaction du chapitre « L'insertion » dans l'ouvrage « le Panorama de l'enseignement technique agricole » ;

- Construction de « fiches diplôme » présentant les résultats détaillés des enquêtes au niveau de la spécialité de formation.

Tous ces documents sont publiés sur le site de l'enseignement technique agricole www.chlorofil.fr, à la rubrique « statistiques », et téléchargeables. Les individus interrogés sont informés de l'existence de ces documents dans le courrier d'invitation à répondre à l'enquête et par téléphone lors des relances.

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée (année suivante celle de la collecte des informations)	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements, quartiers, autre niveau local)	Remarques
Indicateurs	Janvier	Comité de pilotage	
Synthèses (4 /6 pages)	Juillet	France entière	StatEA, bulletin statistique de la DGER
Valorisation	Juillet	France entière	Site Internet de l'enseignement technique agricole
Publication de référence	Novembre	France entière	Panorama de l'enseignement technique agricole
Données détaillées	Octobre	France entière	Fiches diplômes
Mailing	Novembre	France entière	StatEA et Fiches diplômes transmis aux professeurs coordonateur.

Un nouveau document est actuellement en cours de réflexion. Il présenterait les caractéristiques des secteurs professionnels de l'enseignement technique agricole. Les résultats de ces enquêtes pourraient y figurer.

* type de diffusion

- 1 - Alimentation de processus aval : *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*
- 2 - Données détaillées : *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*
- 3 - Chiffres clés, principaux résultats : *"4 pages", indicateurs, indices...*
- 4 - Synthèses, analyses, publications de références, éventuellement multisources...
- 5 - Valorisation, communication : *site internet dédié, séminaire, conférence...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Ces moyens évoluent d'une année à l'autre, selon le volume de la population à interroger. Les chiffres suivants sont une moyenne calculée sur trois ans.

Pour AgroSup Dijon - Eduter, en ETP :

	Préparation	Collecte	Traitement	Etudes	Communication	Total
Cat A	0,15	0,25	0,30	0,15	0,05	0,9
Cat B	0,05	0,05	0,30		0,05	0,45

Coût d'impression et routage des questionnaires : 4 000 €

Coût de vacation pour la relance téléphonique, saisie et codage des informations : 22 500 €

Pour la DGER

	Préparation	Suivi	Traitement	Etudes Relecture	Communication	Total
Cat A	0,1	0	0	0,1	0,1	0,3

Enquête sur l'insertion scolaire et professionnelle à court terme des sortants de l'enseignement technique agricole

5. Intitulé de l'enquête

Insertion scolaire et professionnelle à court terme des sortants de l'enseignement technique agricole.

2. Service producteur

La DGER (direction générale de l'enseignement et de la recherche) du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt assure la maîtrise d'ouvrage.

3. Service réalisant la collecte

Les établissements d'enseignement technique agricole réalisent la collecte, avec l'appui technique d'AgroSup Dijon – Eduter (hotline). Ce dernier est également chargé du traitement et de l'exploitation des données.

4. Historique de l'enquête

L'enquête auprès des sortants des voies technologiques et professionnelles a été réalisée à titre expérimental en 2009, puis a obtenu le label d'intérêt général et de qualité statistique pour la période 2010-2014. Elle a été construite sur le modèle de celle conduite par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale auprès de ses établissements de l'enseignement scolaire, appelée IVA (insertion dans la vie active des lycéens) et auprès de tous les centres de formation d'apprentis (y compris agricoles) appelée IPA (insertion dans la vie professionnelle des apprentis).

Enfin, en 2013, avec l'accord du comité du label, les modifications suivantes ont été apportées :

- deux questions ont été introduites sur le questionnaire (Cf. courrier du CNIS du 8 août 2012 – n°58/Label/D120) ;
- Initialement conduite auprès d'un échantillon, l'enquête devient exhaustive (Cf. courrier du CNIS du 18 janvier 2013 – n°18/Label/L201).

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Année	Taux de réponses	Nombre de réponses	Date présentation des résultats au comité de pilotage	Date publication des résultats
2010	53,1 %	4 314	Novembre 2010	Février 2011
2011	52,5 %	4 426	Novembre 2011	Juin 2013
2012	49,7 %	4 613	Novembre 2012	Rentrée 2013 (prévision)
2013	59,6 %	30 762	Novembre 2013 (prévision)	Mars 2014 (prévision)

Entre 2010 et 2012, le taux de réponses a baissé pour atteindre 49,7 %, avec des variations assez fortes selon les établissements. Par ailleurs, le nombre de réponses était insuffisant pour décrire de manière fine, c'est-à-dire selon le diplôme et la spécialité de formation, l'insertion scolaire et professionnelle des sortants. C'est d'abord pour cette raison qu'il a été décidé en 2013 d'interroger non plus un échantillon mais l'exhaustivité des sortants. Cela répondait aussi à la demande de certaines régions de pouvoir disposer de données fiables au niveau local. Le comité du label, par son courrier du 18 janvier 2013 (n°18/Label/L201), avait donné son accord à cette modification, indiquant aussi que la qualité du taux de réponses était à surveiller. Celui-ci s'élève à 59,5 % pour l'enquête réalisée en 2013. S'il se situe entre 55% et 65 % dans la majorité des régions (13), ce taux de réponse est assez variable : il n'atteint pas 50% dans 3 régions (le plus faible est 46,5%), se situe

entre 50 % et 55% dans 3 autres régions, et dépasse 65% dans trois régions (le plus élevé est 89%). Dans les DOM-COM, 72,4 % de sortants ont répondu à l'enquête.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Cette enquête est devenue le dispositif qui renseigne tous les ans, l'ensemble des partenaires locaux, régionaux et nationaux en charge de l'enseignement technique agricole sur l'insertion professionnelle des jeunes, quelques mois après la fin de leur formation. Elle a pour objectif d'appréhender le devenir des jeunes à court terme après leur sortie de l'enseignement technique agricole. Elle vise à analyser les modalités de leur insertion en fonction des formations suivies : situation professionnelle dont les conditions des emplois occupés, études poursuivies en dehors du circuit de l'enseignement technique agricole scolaire. Enfin, l'enquête permet de calculer l'indicateur LOLF le « taux d'insertion professionnelle » des sortants de l'enseignement technique agricole.

Les principaux thèmes du questionnaire portent sur le parcours de formation du sortant (dernière classe fréquentée, spécialité de formation suivie, diplômes antérieurs obtenus), les caractéristiques socio démographiques (sexe, âge, nationalité, situation de famille, lieu de résidence, profession des parents...), la situation au 1^{er} février de l'année qui suit leur sortie de l'enseignement technique agricole voie scolaire, et, pour ceux qui ont trouvé un emploi, le descriptif de l'emploi (type de contrat, fonction principale, quotité de travail, salaire, taille et secteur d'activité de l'entreprise, démarches ayant permis d'obtenir cet emploi) et l'opinion de l'élève sur la formation et les stages qu'il a suivis.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

La mission d'insertion scolaire, sociale et professionnelle de l'enseignement technique agricole est inscrite dans le code rural, en particulier au niveau des établissements d'enseignement. Chaque schéma prévisionnel national des formations (SPNF) rappelle cette mission. Il convenait donc de doter l'enseignement technique agricole d'un outil de mesure adéquat.

Les résultats d'enquête sont utiles à l'ensemble des partenaires locaux, régionaux et nationaux en charge de l'enseignement technique agricole qui s'en servent pour piloter le système.

Les établissements d'enseignement technique agricole peuvent s'appuyer sur les résultats pour renseigner les jeunes et leurs familles sur les débouchés possibles à l'issue d'une formation et définir leur projet d'orientation. De plus, l'enquête renseigne les établissements sur la situation des jeunes à l'issue de formation non diplômante (après les classes 3^{ème}, 2^{nde}) ou n'ayant pas accompli la totalité d'un cursus de formation.

Les informations collectées servent aux DRAAF - SRFD (directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt – services régionaux de la formation et du développement) - autorités académiques pour le ministère de l'agriculture - pour piloter l'enseignement technique agricole en région en lien avec le PREA (projet régional de l'enseignement technique agricole) et en cohérence avec le SPNF. Le cas échéant, ils peuvent les exploiter dans le cadre leurs partenariats locaux (rectorat, conseil régional).

Enfin, différents services de la DGER vont être utilisateurs des résultats. Celui qui assure la distribution des moyens aux établissements regarde ce que deviennent les diplômés de chacune des spécialités de formation concernées par des demandes d'ouvertures ou de fermetures de section d'enseignement. Avant toute rénovation de diplôme, ces résultats sont aussi analysés et ensuite discutés tout au long du processus qui aboutira à l'écriture de nouveaux référentiels. Plus généralement, les indicateurs issus de ces enquêtes sont très diffusés auprès l'ensemble des acteurs de l'enseignement technique agricole et de ses partenaires (ministère de l'éducation nationale, ONISEP...). Ceux évaluant le SPNF (part des poursuites d'études à chaque niveau de formation) et celui inclus dans la LOLF (le « taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement technique agricole à 7 mois ») sont plus particulièrement attendus.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Cette enquête dote l'enseignement technique agricole d'un outil permettant de suivre le devenir à 7 mois de ses sortants, selon le modèle de l'enquête IVA qui interroge les sortants des établissements du ministère de l'éducation nationale

L'enquête s'intègre dans le dispositif statistique mis en place par la DGER depuis 1993 (avec l'enquête de cheminement à 45 mois, puis à 33 mois, pour laquelle est également demandée la reconduction du label), en parallèle aux études menées par le CEREQ (enquêtes génération à 3 ans).

9. Insertion dans un système d'information

Cette enquête pour laquelle est demandée l'opportunité est unique et a vocation à être réalisée chaque année auprès de promotions successives. Ainsi, elle permet de produire une série de résultats mesurant l'évolution dans le temps de l'insertion scolaire et professionnelle à court terme des sortants de la voie de formation initiale scolaire de l'enseignement technique agricole.

10. Cible de l'enquête

L'enquête s'adresse à tous les sortants de la voie de formation initiale scolaire de l'enseignement technique agricole.

11. Champ de l'enquête

L'enquête s'adresse aux sortants de la voie de formation initiale scolaire des établissements de l'enseignement technique agricole, publics ou privés et qui ne se sont pas réinscrits l'année suivante dans une formation de la voie initiale scolaire de l'enseignement technique agricole.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique couvre la France métropolitaine et les DOM-COM

13. Bases de sondage, échantillonnage

La liste des sortants de l'enseignement technique agricole qui correspond à l'univers de l'enquête est extraite du système d'information de l'enseignement agricole. Elle est constituée de tous les inscrits d'une année donnée qui ne se sont pas présents dans un établissement de formation initiale scolaire l'année suivante.

Lors de l'enquête réalisée en 2013, on comptait 64 488 sortants de la voie de formation initiale scolaire de l'enseignement technique agricole en 2012 (dont 37 377 avaient validés un diplôme, 9 894, issus des classes de 3ème et 4 334 des classes de seconde) : les établissements pouvaient tous les interroger.

Les résultats de l'enquête font l'objet de redressement avant publication ou valorisation sous forme d'indicateur (notamment les indicateurs Iof). Les réponses sont pondérées de manière à rendre la population des répondants strictement représentative de la population mère selon les critères suivants : l'affiliation de l'établissement, le sexe, et le cas échéant, le diplôme et la spécialité de formation.

14. Mode de collecte

La collecte des données est effectuée par les établissements d'enseignement. A partir de la liste nationale des sortants de l'enseignement technique agricole, chaque établissement reçoit une extraction de la liste des sortants qui le concerne. Un identifiant qui a été préalablement généré aléatoirement est associé à chaque sortant. L'établissement indique l'identifiant de l'enquêté sur le questionnaire qu'il envoie par voie postale. Le jeune peut répondre par courrier (situation la plus fréquente), par internet (si l'établissement et le jeune font ce choix) ou par téléphone. Les réponses par courrier sont saisies par les établissements. Les relances des non répondants sont faites par téléphone à l'initiative des établissements.

Tous les établissements interrogés sont encouragés à réaliser l'enquête selon la même procédure afin d'obtenir des données cohérentes sur l'insertion des sortants qui permettront d'enrichir l'analyse nationale et à partir desquelles des analyses régionales pourront être menées.

Un outil en ligne a été construit pour simplifier la tâche des établissements : ils s'y connectent avec un login et un mot de passe, peuvent y consulter et télécharger toutes les informations liées à l'enquête (note de service, questionnaires, résultats nationaux des enquêtes précédentes) et y effectuer toutes les tâches nécessaires à sa bonne administration (liste des individus à interroger, saisie des réponses, suivi des non répondants, consultations des données de son établissement). Il faut préciser que si l'identifiant est indiqué à l'établissement dans le fichier de la liste des individus à interroger, il n'apparaît plus au niveau des tableaux de synthèse des résultats. Dans le cas où l'établissement voudrait corriger une erreur de saisie, il doit en informer la DGER ou AgroSup DIJON – Eduter qui seuls ont un accès en modification aux données par l'identifiant.

Un outil similaire est proposé aux DRAAF – SRFD et aux fédérations de l'enseignement privé leur permettant de suivre l'avancement de l'enquête et les résultats qui les concernent. Etablissements, régions et fédérations peuvent également télécharger la totalité des réponses anonymes, associée à aucun identifiant personnel, des jeunes qu'ils ont formés.

La note de service annonçant l'enquête comporte un guide de l'enquête qui explique l'ensemble de ce dispositif aux différents acteurs (établissements, régions, fédérations du privé).

La DGER s'astreint aussi à effectuer un suivi du déroulement de l'enquête. Un taux de réponses par établissement et par région est communiqué chaque semaine aux responsables régionaux et à ceux des fédérations du secteur privé. Charge à ces acteurs proches des établissements de contrôler à leur tour au niveau de l'établissement le déroulement de l'enquête. Pour autant, la relance de leurs anciens élèves reste de la responsabilité des établissements, mais ceux-ci seront davantage incités à la faire, notamment afin de produire aussi des résultats valides au niveau local (établissement, région).

Dans des délais indéterminés, il est envisagé de verser les résultats individuels de l'enquête dans l'outil d'aide à la décision DécIEA de la DGER, pour alimenter le suivi de cohorte des jeunes qui comprend d'ores et déjà les données relatives aux élèves et aux examens.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête a lieu tous les ans et se déroule durant les mois de février et mars. La date de référence de l'observation de la situation du jeune est celle du 1er février de l'année scolaire qui suit sa sortie de la voie scolaire de l'enseignement technique agricole.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête

Le temps maximum de passage du questionnaire est de 10 minutes (hors questions ouvertes).

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi...

Depuis trois ans, un comité de pilotage annuel se réunit en novembre de l'année de la réalisation de l'enquête. Il est composé de représentants de la DGER, de AgroSup Dijon - Eduter, de l'inspection, de services régionaux, des fédérations de l'enseignement privé, de l'observatoire national de l'enseignement technique agricole, des syndicats d'enseignement, de délégués régionaux de l'ingénierie de formation et de chefs d'établissement, des représentants des parents d'élèves, de l'association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agroalimentaire (APECITA), de l'ONISEP. La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale est également invitée.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Une analyse des résultats est conduite avec AgroSup Dijon-Eduter, à l'échelon national :

- Construction d'indicateurs, celui intégré à la LOLF en particulier, ainsi que ceux répondant au SNPF, présentés et discutés au comité de pilotage ;
- Rédaction d'une synthèse des résultats publiée dans la collection des StatEA, le bulletin statistique de la DGER ;

- Rédaction du chapitre « L'insertion » dans l'ouvrage « le Panorama de l'enseignement technique agricole ».

- Au niveau régional si les taux de réponse sont suffisants, les résultats de l'enquête pourront être utilisés pour étudier l'insertion le cas échéant en partenariat avec les académies et les régions et donner lieu à différentes publications.

Tous ces documents sont publiés sur le site de l'enseignement technique agricole www.chlorofil.fr, à la rubrique « statistiques », et téléchargeables. Les établissements sont informés de l'existence de ces documents et sont invités à en informer les jeunes lorsqu'ils les sollicitent pour répondre à l'enquête.

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements, quartiers, autre niveau local)	Remarques
Indicateurs	Novembre	Comité de pilotage	
Synthèses (4/6 pages)	Mars	France entière	StatEA, bulletin statistique de la DGER
Valorisation	Mars	France entière	Site Internet de l'enseignement technique agricole
Publication de référence	Novembre	France entière	Panorama de l'enseignement technique agricole

* type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval : *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2 - Données détaillées : *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*

3 - Chiffres clés, principaux résultats : *"4 pages", indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses, publications de références, éventuellement multisources...

5 - Valorisation, communication : *site internet dédié, séminaire, conférence...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La totalité des moyens humains sont difficiles à apprécier car ils sont répartis à plusieurs niveaux. Les établissements sont particulièrement mobilisés : préparation et envoi des questionnaires, collecte des retours de questionnaires et saisie des réponses sur l'application internet et relances. Aucun financement spécifique n'est prévu.

Pour AgroSup Dijon - Eduter, en ETP :

	Préparation	Collecte	Traitement	Etudes	Communication	Total
Cat A	0,15	0,1	0,1	0,1	0,05	0,5
Cat B	0,05				0,05	0,10

Pour la DGER

	Préparation	Suivi	Traitement	Etudes Rélecture	Communication	Total
Cat A	0,1	0,05	0	0,1	0,05	0,3

Dispositif d'enquêtes annuelles de victimation « cadre de vie et sécurité »

1. Intitulé de l'enquête

L'enquête est intitulée « Cadre de vie et sécurité ».

2. Service producteur

L'INSEE (le département "Prix à la consommation, ressources et conditions de vie des ménages") et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), département de l'Institut national des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice (INHESJ), partagent la maîtrise d'ouvrage de l'enquête.

3. Service réalisant la collecte

L'INSEE est maître d'œuvre de l'enquête et réalise la collecte.

4. Historique de l'enquête

Le dispositif prolonge le dispositif précédent d'enquêtes annuelles de victimation, initié en 2007, dont l'avis d'opportunité expire en 2013. Cet avis d'opportunité est demandé pour une durée de cinq ans c'est-à-dire pour les enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité » de 2014 à 2018.

En 2005 et 2006, lorsque le dispositif d'enquêtes annuelles était en cours de développement, une distinction avait été faite entre d'une part les deux premières parties de l'enquête, le questionnaire « ménage » (atteintes aux biens du ménage) et le questionnaire individuel (atteintes aux personnes de la part d'auteurs extérieurs au ménage), et d'autre part une troisième partie appelée « questionnaire auto-administré sur les violences sensibles ». Cette dernière partie avait été présentée au CNIS séparément car son protocole de collecte spécifique (questionnaire auto-administré sous casque) la différenciait des questionnaires en face à face classiques.

De 2007 à 2011, le questionnaire auto-administré a démontré qu'il était en mesure d'apporter des informations inédites sur les violences sexuelles et les violences au sein du ménage. Elles ont été exploitées conjointement avec les informations sur les violences physiques hors ménage obtenues à partir du questionnaire individuel. C'est pourquoi, depuis 2012, l'enquête « Cadre de vie et sécurité » intègre le questionnaire auto-administré au même titre que le questionnaire « ménage » et le questionnaire individuel.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Six enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité » ont été réalisées en métropole entre 2007 et 2012 (1^{er} trimestre), avec en moyenne 17 000 répondants (13 500 pour le questionnaire auto-administré). En 2011, l'enquête « Cadre de vie et sécurité » a été aussi réalisée à La Réunion.

En 2013, il était prévu une enquête de victimation européenne régie par un règlement. L'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2013 devait être aménagée pour pouvoir répondre à ce règlement (essentiellement par l'ajout de questions pour des thématiques non couvertes par CVS, comme la fraude à la consommation ou la corruption). Cette enquête a tout d'abord été repoussée à 2014, puis a finalement été définitivement rejetée par le Parlement européen, fin 2012. L'enquête de 2013 a donc un questionnaire pratiquement identique à celui de 2012. En revanche, contrairement aux éditions précédentes, la collecte ne s'est pas faite au 1^{er} trimestre, mais au 2^{ème} trimestre, en raison de la mise en place du nouveau cadre d'emploi des enquêteurs de l'Insee. A partir de 2014, on revient sur un calendrier traditionnel avec une collecte au 1^{er} trimestre de l'année.

En ce qui concerne l'enquête « Cadre de vie et sécurité », les données nationales sont diffusées sur le site de l'INSEE dans la rubrique « thèmes/conditions de vie/justice » et sous forme de fiches thématiques dans France portrait social (éditions 2008 à 2012), Regards sur la parité (édition 2008 et 2012), Tableaux de l'économie française (édition 2012). Deux Insee Première n° 1177 et 1180 ont été publiés en février 2008, ainsi qu'un article du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) dans Economie et Statistique n°426 de mars 2009. Le dossier d'Economie et Statistique n° 448-449 utilisant les enquêtes 2007 à 2009 a été publié en octobre 2012. Un Insee partenaires (La Réunion) n°16 de juin 2012 présente les résultats de l'enquête de 2011 à La Réunion, comparativement à ceux de la France métropolitaine.

Les six premières enquêtes annuelles ont fait l'objet de publications en novembre de chaque année dans le rapport annuel de l'ONDRP et le rapport annuel de l'ONZUS (Observatoire national des zones urbaines sensibles) et de publications ponctuelles de l'ONDRP (Grand Angle n°14, 19, 22, 23, 27, 28 et 31 ; Repères n°14, 15, 17, 18, 19 et 20 ; Synthèses et Références n°1) et du Ministère de la Justice (Infostat 110).

Les fichiers de production et de recherche (FPR) des enquêtes 2007 à 2012 ont été mis à la disposition des chercheurs via le centre Maurice Halbwachs et ont été livrés au Centre d'Accès Sécurisé aux Données (avec les codes commune et Iris). Les données ont également été fournies sur demande dans le cadre de conventions.

Suite au rapport de l'Inspection générale de l'Insee sur les enquêtes multimodes, une enquête méthodologique Internet/papier « Vols, violences et sécurité » a été menée au 1^{er} trimestre 2013. Elle a été présentée le 4 juillet 2012 au comité du label qui lui a délivré un avis d'examen. Aucune diffusion de résultats de cette enquête ne sera faite avant la publication des résultats de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2013. La diffusion des résultats aura une visée méthodologique. L'accès aux fichiers individuels sera donné aux chercheurs, soit via le CASD (Centre d'Accès Sécurisé aux Données) après passage devant le Comité du Secret, soit via le réseau Quételet (pour des fichiers anonymisés seulement).

Au moment de la mise en place du dispositif d'enquêtes annuelles de victimation, deux pays faisaient référence en la matière, les États-Unis² et la Grande-Bretagne (*Angleterre et Pays de Galles*³ *précisément*) qui disposaient déjà d'une enquête annuelle. Aujourd'hui, d'autres pays européens possèdent un dispositif annuel, notamment l'Italie, les Pays-Bas et la Belgique. Plus récemment, sous l'impulsion de l'ONU, des pays confrontés à de graves problèmes de délinquance comme le Mexique ou l'Afrique du Sud ont lancé des enquêtes annuelles de victimation.

L'enquête annuelle « Cadre de vie et sécurité » permet aujourd'hui à la statistique publique française d'être une des plus expérimentées en la matière, et d'être sollicitée comme telle (*Voir, par exemple, sa participation à un groupe d'expert sur les statistiques de la délinquance à l'ONU à Vienne en février 2013*⁴).

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Ce dispositif a pour objectif général de mesurer auprès des ménages et des personnes interrogés la fréquence des atteintes subies au cours du passé récent (les 2 années civiles précédant l'enquête). On peut ainsi évaluer la proportion de ménages ou de personnes se déclarant victimes. On peut analyser leurs caractéristiques socio-démographiques et déterminer le nombre, la nature et les conséquences des actes subis. Le dispositif permet aussi d'estimer la part des victimes qui ont porté plainte et d'effectuer des comparaisons en tendance avec les données administratives sur les faits constatés (notamment celles extraites de l'outil d'enregistrement des crimes et délits non routiers appelé « état 4001 »). Il cherche aussi à mesurer la distribution dans la population du sentiment d'insécurité lié à la délinquance (sécurité dans le quartier, problèmes de délinquance), ainsi que les effets de la victimation subie (dommages matériels et psychologiques, conséquences dans la vie quotidienne des victimes).

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS) débute par les questions du TCM (tronc commun des ménages). Elle comporte trois questionnaires :

le questionnaire ménage en face à face qui aborde la qualité de l'environnement du logement, la description des cambriolages, dégradations des résidences principale et secondaire, des vols et dégradations des véhicules possédés, les escroqueries bancaires ;

le questionnaire individuel en face à face qui s'adresse aux personnes de 14 ans ou plus. Il traite des agressions, vols personnels, menaces et injures, de la perception du risque de victimation et des comportements face à ce risque, de l'utilisation des transports en commun et du sentiment d'insécurité dans ces transports (cette dernière partie ne sera désormais posée qu'une année sur deux). Les victimes sont aussi interrogées sur les conséquences des violences subies (blessures, hospitalisation, ITT, arrêt de travail, impact psychologique) et sur les suites données (dépôt de plainte, recours à une association d'aide aux victimes...) ;

le questionnaire individuel auto-administré qui s'adresse aux personnes de 18 à 75 ans pour les violences « sensibles », c'est-à-dire les violences sexuelles et les violences physiques au sein du

² <http://www.bjs.gov/index.cfm?ty=dcdetail&iid=245>

³ <http://www.crimesurvey.co.uk/>

⁴ <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc13/RD-CrimeStats.pdf>

ménage. Il existe dans une version française et dans une version « allégée » en langues arabe, allemande, anglaise, portugaise et turque. Pour l'enquête de 2014 et les suivantes, il est prévu d'intégrer des questions concernant les violences psychologiques entre conjoints. En effet, la loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 - article 222-33-2-1 a créé un délit de harcèlement moral au sein du couple.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Le dispositif a été mis en place en 2007 à la demande de l'ONDRP, du ministère de la Justice et du secrétariat général du comité interministériel à la ville, financeurs de l'enquête.

La réalisation annuelle de l'enquête CVS est dorénavant prévue par une annexe de la « loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure » (dite « LOPPSI2 ») promulguée le 14 mars 2011 (cf. l'annexe intitulée "rapport sur les objectifs et les moyens de la sécurité intérieure à l'horizon 2013" : « *Tous les ans, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) procédera, en liaison avec l'Institut national de la statistique et des études économiques, à une enquête nationale de victimation dont les résultats seront publiés* »).

L'enquête a déjà été présentée à titre d'information au CNIS lors de la commission « Services publics et services aux publics » du 15 juin 2011. Mais comme l'inscription dans une annexe de la loi ne dispense pas l'enquête de la délivrance par le CNIS d'un avis d'opportunité, elle a été à nouveau présentée pour examen en opportunité lors de la séance du 19 octobre 2011. L'opportunité a été accordée pour deux années à partir de la date d'entrée en vigueur de la conformité délivrée par le comité du label.

Dans le processus de connaissance de l'évolution et de la nature des phénomènes de délinquance, l'annualité d'une enquête nationale de victimation comme l'enquête « Cadre de vie et sécurité » apparaît comme une nécessité.

Le caractère annuel de l'enquête permet tout d'abord de mener des études en tendance, publiées notamment dans les rapports annuels de l'ONDRP. A titre d'exemple, l'un des résultats les plus remarquables est la mesure, lors des 2 dernières enquêtes (2011 et 2012), d'une baisse de la proportion de personnes se déclarant victimes de violences, menaces ou injures alors même que la fréquence du sentiment d'insécurité augmente par rapport aux années précédentes.

Les évolutions annuelles mesurées par les enquêtes CVS peuvent également être comparées à celles issues des données administratives (état 4001, cf infra.).

Enfin, même si l'échantillon d'une enquête est conséquent, il reste insuffisant pour décrire finement des victimations rares comme les violences sexuelles ou les violences intra-ménage. En cumulant les échantillons de plusieurs enquêtes successives, il est possible de mener des analyses structurelles sur les caractéristiques des atteintes et le profil des victimes.

Les résultats des enquêtes de victimation continueront d'alimenter les travaux de l'ONDRP, en particulier son rapport annuel publié en novembre. Parmi les utilisateurs potentiels, on peut citer des administrations (ministères de l'Intérieur, de la Justice, de l'Éducation nationale, ministère chargé des transports, secrétariat général du comité interministériel à la ville), associations, chercheurs traitant des questions sociales soulevées par la délinquance. Les partenaires les plus intéressés par le questionnaire sur les « violences sensibles » sont ceux qui travaillent en particulier sur les violences faites aux femmes comme l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE) du ministère des Affaires sociales et de la Santé, la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof), le ministère des Droits des femmes.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le dispositif d'enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité » présenté pour 2014 et les années suivantes reconduit le dispositif d'enquêtes de victimation annuelles 2007-2013. Avant 2007, des questions de victimation avaient été posées au mois de janvier, de 1996 à 2006, dans le cadre du dispositif des Enquêtes Permanentes de Conditions de vie (EPCV).

Des enquêtes locales sont conduites ponctuellement ou de façon régulière, comme celle réalisée en Ile-de-France depuis 2001, tous les deux ans, par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France.

A l'échelle nationale, le dispositif d'enquêtes annuelles de victimation « Cadre de vie et sécurité » constitue depuis 2007 une source de données unique en son genre à la fois par sa régularité, la richesse de ses thèmes et la taille de son échantillon. Elle permet à la France de disposer en matière de mesure statistique des phénomènes de délinquance, de deux sources statistiques complémentaires : données d'enquêtes et données administratives. Il existe désormais un consensus international, et en particulier européen, sur la nécessité de procéder ainsi. Les sources administratives sont dominées par une statistique particulière, "l'état 4001", élaborée par la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale. Avec 107 types d'infraction à l'encontre des biens et personnes, suivis mensuellement, cette source a longtemps été unique (hors les statistiques judiciaires, qui ne concernent que les faits transmis au parquet). Les limites de ces données administratives sont bien connues : elles recensent les seuls faits portés à la connaissance de la police, on n'y dispose que d'une description socio-démographique très sommaire des victimes, on ne peut y appréhender l'influence de la délinquance sur les représentations ou les comportements des individus. De plus, dans le contexte particulier des années 2012 à 2014 voire, 2015, au cours desquelles successivement la gendarmerie nationale (en 2012) puis la police nationale (en 2013 ou 2014) vont faire évoluer leur outil de collecte statistique sur la délinquance enregistrée, l'enquête annuelle « Cadre de vie et sécurité » demeure la seule source statistique susceptible de mesurer des évolutions par rapport à la période 2006-2011.

Une autre enquête concernant les violences, l'enquête Violences et rapports de genre (Virage) de l'Ined, est en préparation. L'Insee a participé aux réunions du groupe de conception pour la préparation de cette enquête qui devrait être sur le terrain fin 2014-début 2015, avec une publication de premiers résultats prévue pour 2016. L'Insee participera également au Comité d'Orientation de l'enquête récemment mise en place. Cette enquête est soutenue par le ministère des Droits des femmes et la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof). L'Enquête nationale sur les violences envers les femmes (ENVEFF), réalisée en 2000, fut la première opération scientifique qui, en France, a permis de mesurer l'ampleur des violences faites aux femmes. Le projet Virage entend actualiser et approfondir la connaissance statistique des violences faites aux femmes et se propose d'étendre son champ d'investigation à la population masculine.

Les deux enquêtes, Virage et « Cadre de vie et sécurité », sont complémentaires :

- L'enquête Virage s'intéresse uniquement aux violences faites aux personnes. Elle a pour objectif principal de construire des typologies des situations de violence. La construction d'indicateurs de gravité tenant compte du cumul des différentes formes de violences (verbales, psychologiques, physiques, sexuelles) et de leur répétition pour chacun des contextes explorés par son questionnaire (couple, famille, travail, espace publics) permettra de mieux comprendre les conséquences sociales des violences, sur la santé mais aussi sur les trajectoires familiales, scolaires, professionnelles et résidentielles. Elle vise encore à améliorer la connaissance sur certains sujets, comme les violences au travail ou la situation des enfants dans le cadre de violences conjugales.

- L'enquête annuelle « Cadre de vie et sécurité » prend en compte, non seulement, les atteintes aux personnes, mais aussi les atteintes aux biens. Elle intègre aussi des questions détaillées sur les suites « institutionnelles » : dépôt de plainte, accueil à la police ou gendarmerie, suites données à la plainte, recours aux associations...

Avoir deux dispositifs d'enquête de ce type à un même moment présente un intérêt méthodologique, puisque, sur les questions communes, des études pourront être menées sur l'effet dû au mode de collecte notamment : collecte en face à face et questionnaire auto-administré pour « Cadre de vie et sécurité », collecte par téléphone et internet pour Virage.

9. Insertion dans un système d'information

Pour les cinq premières éditions, l'enquête CVS se divisait en deux parties : d'une part le questionnaire en face à face auquel répondent les ménages et en leur sein une personne de 14 ans et plus, et d'autre part le module auto-administré sur les violences sensibles. Le premier avait reçu un avis d'opportunité jusqu'en 2011 alors que le second, du fait de son caractère expérimental a nécessité une demande renouvelée chaque année.

Les résultats publiés depuis novembre 2007 ont apporté des informations inédites sur la fréquence, la nature et le taux de plainte en matière de violences physiques ou sexuelles, en particulier pour ce qui est des violences au sein du couple. Ces informations sont reprises aujourd'hui par les acteurs qui travaillent sur ces questions, comme l'Observatoire national de la parité entre les femmes et les hommes.

Le module sur les « violences sensibles » répond à des attentes exprimées depuis longtemps sur les violences au sein des ménages. Par ailleurs, grâce à la grande taille de l'échantillon, la répétition du module sur les « violences sensibles » offre des possibilités d'analyse à la fois conjoncturelle et structurelle très étendues.

10. Cible de l'enquête

Le champ est composé des ménages habitant un logement ordinaire (enquête en population générale). Les unités enquêtées sont les personnes de 14 ans et plus. Une personne est interrogée par ménage. Si elle a entre 18 et 75 ans, à la fin du questionnaire individuel portant notamment sur les violences physiques (vols avec violences, violences physiques hors vols, hors personnes vivant avec l'enquêté et hors violences sexuelles), elle est également interrogée sur le questionnaire « violences sensibles ».

11. Champ de l'enquête

Il s'agit d'enquêtes en population générale auprès d'un échantillon de logements de France métropolitaine et occasionnellement des DOM.

Le questionnaire « ménage » s'adresse à un adulte du ménage-unité de vie, de préférence la personne de référence ou un membre du groupe de référence.

Le questionnaire « individuel » en face à face s'adresse à une personne par ménage-unité de vie présent dans le logement, tirée au sort parmi les personnes de 14 ans ou plus au 1er janvier de l'année d'enquête. Le proxy n'est pas autorisé ; une seconde visite est possible.

Le questionnaire « individuel » auto-administré s'adresse à la personne tirée au sort pour le questionnaire « individuel » en face à face sous condition qu'elle soit âgée de 18 ans au moins au jour de l'enquête et ait 75 ans ou moins au 1^{er} janvier.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête annuelle concerne la France métropolitaine.

Elle a été réalisée à La Réunion en 2011 (1 500 logements échantillonnés). Des extensions seront réalisées en Guyane en 2014, et en Martinique et Guadeloupe en 2015. De nouvelles extensions dans les DOM sont envisagées à partir de 2017.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'échantillon de l'enquête CVS est sélectionné dans l'Echantillon-Maître Octopusse de l'INSEE avec une surreprésentation des logements en zones urbaines sensibles (ZUS). Il est composé de deux sous-échantillons : un échantillon standard (21 000 logements pour CVS 2012) et un échantillon provenant de la base ZUS (3 000 logements pour CVS 2012). Un nouvel échantillon est tiré chaque année.

L'échantillon standard est sélectionné dans les cinq dernières campagnes de recensement disponibles au moment du tirage, et l'échantillon ZUS dans les bases ZUS des cinq dernières années. Le nombre de répondants attendu est de 17 000 ménages environ et de 13 500 individus pour ce qui concerne le module « violences sensibles ».

Cette taille importante de l'échantillon permet d'étudier les victimations rares ; pour des analyses structurelles fines concernant certaines victimations (par exemple les violences intra-ménages), il reste cependant nécessaire « d'empiler » plusieurs enquêtes afin de disposer d'un échantillon de taille suffisante.

14. Mode de collecte

L'enquête sera effectuée sous la forme d'un questionnaire informatisé (« capisé ») en face à face par un enquêteur du réseau INSEE. Le module « violences sensibles » est passé sous la forme d'un questionnaire informatisé auto-administré, sous casque audio, qui permet aux personnes interrogées de répondre de façon autonome et dans la confidentialité par rapport à toute tierce personne, y compris l'enquêteur ou les autres personnes du ménage.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête se déroule de mi-janvier à mi-avril de chaque année.

16. Contraintes imposées à l'enquêté

Chaque enquête dure 50 minutes en moyenne dont 8 minutes pour le questionnaire auto-administré (20 minutes maximum).

Le temps de réponse varie selon les événements vécus par l'enquêté(e). En l'absence de victimations subies, la passation du questionnaire dure 40 minutes en moyenne. En cas de victimations multiples, elle peut dépasser une heure.

Un répondant sur quatre déclare au moins une victimation « ménage ». Deux sur dix déclarent au moins une victimation « individuelle » (hors violences « sensibles »). Six sur cent déclarent avoir été victimes d'au moins une violence « sensible ».

L'impact sur la personne enquêtée peut être important, en particulier pour les violences « sensibles ». En effet, certaines questions posées portent sur des événements dont l'évocation peut s'avérer délicate (recensement et description des violences sexuelles, des violences intra-familiales, désignation de l'auteur). Le protocole retenu (questionnaire informatisé auto-administré) permet à l'enquêté de s'isoler et de répondre en toute confidentialité. Un dispositif d'accompagnement est prévu notamment avec la remise d'une fiche comportant des numéros de téléphone d'associations d'aides aux victimes, sachant qu'un numéro d'appel gratuit concernant spécifiquement l'enquête est mis en place au sein de l'INSEE.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

L'enquête CVS est suivie par un comité de pilotage rassemblant l'INSEE et l'ONDRP. Le ministère de la Justice est également consulté sur les évolutions du questionnaire.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Le niveau géographique envisagé pour la publication des résultats est la France métropolitaine. La représentativité n'est assurée qu'au niveau des ZEAT au plus.

L'enquête alimentera le rapport annuel de l'ONDRP. Ses résultats seront diffusés dans les supports de l'INSEE (site, Insee Première, fiches thématiques dans des Insee Référence...) et donneront lieu à des travaux d'études de l'INSEE et des financeurs (Ministère de la Justice, SG-CIV).

Un fichier de production et de recherche sera mis à la disposition des financeurs de l'enquête, des SSM (après signature d'une licence d'utilisation) et des chercheurs, par l'intermédiaire du centre Maurice Halbwachs. Il sera également mis à disposition d'autres organismes présentant des garanties relatives à un usage professionnel de la statistique qui en feront la demande, selon les modalités de diffusion en vigueur au moment de cette demande, sous réserve de l'accord de l'INSEE et de la signature d'une licence d'usage précisant les modalités de mise à disposition. Les fichiers de données non anonymisés, hormis pour les données collectées sous casque, pourront être mises à disposition des chercheurs via le centre d'accès sécurisé aux données (CASD) et après accord du comité du secret statistique suite à la requête du chercheur.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'enquête CVS en métropole coûte 1,9 M € en coûts directs de collecte. Elle requiert environ 50 mois ETP en coûts de conception, de programmation et d'organisation et 16 000 heures pour la gestion de l'enquête dans les directions régionales.

Enquête Violence et rapports de genre (VIRAGE) 2015

1. Intitulé de l'enquête

Violences et rapports de genre : contextes et conséquences des violences subies par les femmes et par les hommes

Acronyme : enquête VIRAGE

2. Service producteur

La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'INED. Le pilotage de l'enquête se fait en partenariat avec l'Université Paris 1, l'Université de Strasbourg et l'Université de Lille 2.

Rattachement institutionnel du projet :

Unité de recherche « Démographie, genre et sociétés » de l'INED

Responsable du projet :

Christelle Hamel (INED ; co-responsable de l'Unité de recherche Démographie, genre et société)

Equipe de coordination :

Elizabeth Brown (CRIDUP, Université Paris 1), Alice Debauche, (Université de Strasbourg, Sage-UMR 7363), Sylvie Cromer (Université de Lille 2), Magali Mazuy (INED, Centre Max Weber), Mathieu Trachman (INED)

3. Service réalisant la collecte

La maîtrise d'œuvre sera réalisée par un institut de sondage, dont la sélection se fera en fin d'année 2013.

4. Historique de l'enquête

L'enquête VIRAGE est un projet réalisé dans la suite de l'enquête ENVEFF (enquête nationale sur la violence envers les femmes), mais assez largement rénové. L'enquête ENVEFF, réalisée en 2000, fut la première opération scientifique de recherche permettant de mesurer l'ampleur des violences faites aux femmes au niveau national en France⁵. Dans son sillage, d'autres enquêtes notamment sur la sexualité ou la santé (Contexte de la sexualité en France, 2008 ; Evénements de vie et santé, 2006) et sur l'insécurité (Cadre de vie et sécurité, depuis 2007) ont inclus quelques questions sur les violences subies. Ces recherches ont fait avancer la connaissance des violences, mais aucune d'elles n'a pour objet central l'étude des violences faites aux personnes. Ainsi, les questionnaires sont fortement éloignés de cette première opération que fut l'enquête nationale sur les violences faites aux femmes. Depuis lors, de nouveaux enjeux sociaux et scientifiques ont aussi émergé. Un important travail de sensibilisation et de formation a été engagé auprès de la population, des médecins, policiers, magistrats, etc. Il s'agit en revenant à un protocole proche de celui de l'ENVEFF de procéder à l'étude de l'évolution de la situation plus de 10 ans après cette enquête pionnière, tout en procédant à des innovations permettant de répondre aux nouveaux besoins de connaissances.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Objectifs scientifiques du projet

⁵JASPARD, M. *et al.* (dir.), 2003 : *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*, Paris, La Documentation française, coll. « Droits des femmes ».

Mesurer l'ampleur des violences subies dans toutes les sphères de vie

L'objectif central de l'Enquête Violences et rapports de genre (VIRAGE) est d'approfondir les connaissances sur les violences entre personnes. Elle se donne pour premier objectif d'établir une mesure de la prévalence de ces violences dans chacun des contextes où elles se produisent, en proposant un questionnement adapté à chacun de ces contextes, dans la période des 12 mois précédant l'enquête, puis au cours de la vie. Sont d'abord enregistrées les violences les plus faciles à déclarer avec une gradation vers celles les plus difficiles à livrer, chaque sphère correspondant à un module du questionnaire. Sont ainsi d'abord enregistrées les violences subies dans l'espace public, dans le cadre des études (si la personne se déclare étudiante), dans le cadre du travail, puis viennent celles commises par le partenaire intime (relation de couple actuelle cohabitante ou non), et enfin par un ex-partenaire intime (relation de couple cohabitante ou non terminée depuis plus d'un an). Deux autres modules, enregistrent les violences subies au cours de la vie, l'un est centré sur les violences subies dans la sphère familiale en particulier durant l'enfance ou l'adolescence (mais y compris les 12 derniers mois), tandis que le second enregistre les violences subies au cours de la vie (avant les 12 derniers mois) en dehors de la famille, mais pour chaque fait enregistré, l'auteur et le contexte sont identifiés. Ce dispositif de questionnement repose sur le constat établi que la remémoration des faits est mieux assurée lorsque l'enquêté est amené à se situer dans une sphère de vie, ce qui induit une meilleure mesure de la prévalence des violences qu'avec un enregistrement où des faits de violences sont listés puis des lieux précisés. Ce dispositif permet aussi de produire des données adaptées aux besoins de la prévention, dans la mesure où celle-ci est précisément orientée différemment selon les contextes où la violence survient.

Construire une typologie des situations de violence selon le contexte et les conséquences

Outre la mesure de la prévalence, l'enquête VIRAGE se donne pour objectif de recherche que le degré de gravité des situations de violence doit être mieux décrit pour mieux prévenir et accompagner les victimes. Saisir la diversité des niveaux de gravité des situations de violence nécessite une description fine des diverses formes que prennent ces violences (violences verbales, économiques, administratives, psychologiques, physiques, sexuelles), la prise en compte de leur répétition, de leur cumul et de leur ancienneté. Ces six formes de violences sont enregistrées dans chacune des sphères de vie par le biais de 9 à 13 questions dans les modules sur les 12 derniers mois, et par 33 questions pour la relation avec le partenaire intime. Cela permet de se placer dans les standards internationaux de construction des indicateurs de violence⁶. Construire une typologie des situations de violences requiert encore de repérer les liens existant entre les auteurs et les victimes (qui au sein de la famille ?, qui au travail ?) et enfin d'explorer les conséquences sur les personnes (blessures, appréciation subjective de la gravité des faits, peur, perturbations des conditions d'étude, de travail, séparations de couple, placement des enfants, etc.). Ainsi, ce projet vise **l'élaboration d'une typologie des violences selon les contextes et conséquences** qui permette de différencier les victimes entre elles, selon la gravité de ce qu'elles subissent et ainsi de mieux comprendre leurs trajectoires ultérieures, ainsi que de mieux évaluer leurs besoins.

L'enquête étant réalisée auprès des femmes, mais aussi auprès des hommes (comme c'est désormais le cas dans les grandes enquêtes sur les violences), cette typologie des violences permettra d'établir dans quelle mesure les violences subies par les femmes et par les hommes sont similaires ou différentes et de penser des politiques de prévention adaptées à chacun des deux sexes. L'enregistrement par sphères de vie permet aussi de combler les lacunes de la recherche sur les violences, notamment sur les violences par le partenaire intime, les violences intrafamiliales pendant l'enfance et l'adolescence et les violences au travail.

Comblent des besoins de connaissance non couverts actuellement

Outre ces objectifs généraux, l'enquête VIRAGE entend couvrir certains besoins de connaissances (notamment exprimés dans le troisième Plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes⁷) qui aujourd'hui ne sont pas couverts par d'autres enquêtes (ou ne le sont que de façon limitée). Par exemple, concernant les violences conjugales, le champ de mesure sera élargi à

⁶Walby S., 2007, *Indicators to measure violence against women*, United Nations Statistical Commission and Economic Commission for Europe, Conference of European statisticians, 34 p.

http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/vaw_indicators_2007/papers/Invited%20Paper%20Walby.pdf

Jaspard, M. et St. Condon, 2007, Nommer et compter les violences en Europe. Enjeux scientifiques et politiques. Actes du colloque scientifique européen IDUP- INED-CAHRV. La Sorbonne, 26 septembre 2005, Paris : Editions de l'IDUP.

Johnson Michael P., 2008, *A Typology of Domestic Violence: Intimate Terrorism, Violent Resistance, and Situational Couple Violence*, Northeastern University Press, Lebanon, 161 p.

⁷SDFE, 2011, Plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes, 2011-2013, 79 pages. http://femmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2012/07/Plan_de_lutte_contre_les_violences_2011_2013.pdf

l'ensemble des partenaires intimes et non pas restreint aux couples cohabitants, de façon à se conformer aux recommandations internationales qui invitent à mesurer l'« intime partner violence ». Par ailleurs, si le corpus de connaissances sur les violences conjugales est déjà important, la situation des enfants dans ces contextes demeure méconnue, notamment dans les cas de séparation.

L'impact des violences conjugales sur les enfants sera exploré de deux façons. D'une part, les personnes déclarant au moment de l'enquête des violences par un partenaire intime ou ex-partenaire intime seront aussi interrogées pour savoir si d'autres personnes dans leur famille (y compris leurs enfants) ont assisté à ces violences voire en ont aussi été la cible et sur la persistance éventuelle de celles-ci dans les cas de séparation. Diverses questions seront aussi posées sur le placement éventuel des enfants et le recours au juge des affaires familiales. D'une part, les enquêtés ayant déclaré des violences dans l'enfance ou l'adolescence seront aussi questionnés sur l'existence de violences entre leurs parents lorsqu'ils étaient enfants. **Les violences survenant dans le cadre du travail** sont elles-aussi insuffisamment enregistrées dans les enquêtes quantitatives sur les conditions de travail et non-enregistrées dans les enquêtes annuelles de victimation si ce n'est dans le cadre des violences dites « hors ménages ». Les enquêtes sur le travail⁸ sont centrées sur l'étude des risques psychosociaux engendrés par l'organisation du travail et n'interrogent que les personnes actuellement en emploi. VIRAGE questionnera les personnes sur leur emploi actuel mais aussi sur leur dernier emploi, considérant que ces violences sont un facteur favorisant précisément la perte d'emploi.

Depuis la réalisation de l'ENVEFF, d'autres questions sociales se sont posées avec plus d'acuité dans le débat public sur les violences, telles que la mesure des violences subies par les femmes migrantes ou leurs descendantes. Il est souvent affirmé que les violences envers les femmes dans cette population seraient plus fréquentes que dans le reste de la société, sans que les enquêtes menées à ce jour permettent de valider ou d'infirmer cette hypothèse avec certitude. Plus généralement, se pose ici aussi la question du cumul de facteurs de vulnérabilité sociale et leurs conséquences sur l'exposition des personnes aux violences. En effet, les travaux quantitatifs menés dans d'autres pays ont permis de mettre au jour que les personnes appartenant à des groupes minorisés, c'est-à-dire exposés à des processus de rejet, de stigmatisation et de discrimination, comme **les personnes migrantes, homosexuelles ou en situation de handicap**, sont davantage victimes de violences que les autres. Il s'agit de comprendre comment les violences racistes, homophobes et envers les personnes en situation de handicap peuvent se combiner avec les violences liées au sexe de la personne. De telles données sont inexistantes en France et plaident aussi pour la réalisation de l'enquête auprès d'un large échantillon, qui permette par sa taille de mieux représenter les groupes statiquement minoritaires. Le questionnaire de l'enquête permet d'identifier ces trois groupes de population.

Etudier l'impact des violences subies sur les trajectoires

L'enquête VIRAGE explore les violences subies sur la vie entière et enregistre diverses informations sur le milieu social d'origine de la personne, ainsi que sur son parcours. Une attention particulière est ainsi portée aux trajectoires des victimes. La construction d'une typologie des violences subies s'applique aussi à celles vécues pendant l'enfance ou l'adolescence, ce qui permettra de mieux comprendre le devenir des victimes. Les conséquences sur la santé mentale et physique, ainsi que sur la vie affective et sexuelle, la scolarité, le travail seront ainsi explorées. Quels sont les ressorts permettant à certaines victimes de juguler les violences vécues à un jeune âge tandis que d'autres cumulent les difficultés sociales et se trouvent au fil de leur vie dans des situations de cumul et répétition de victimation ? Un approfondissement des connaissances sur les parcours des victimes permettra ainsi d'identifier les facteurs qui favorisent la sortie des situations de violences et ceux qui maintiennent dans un contexte destructeur. L'analyse biographique des parcours des victimes sera donc particulièrement développée dans ce nouveau projet.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Le besoin d'actualisation et approfondissement des connaissances sur les violences subies a d'ailleurs été exprimé par la Mission d'évaluation de la politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, rattachée à l'Assemblée nationale, qui recommandait en 2009 dans les conclusions de son rapport d'« organiser une nouvelle enquête sur les violences faites aux femmes sur le modèle de l'ENVEFF (enquête nationale sur les violences envers les femmes en France) »⁹. Il découle encore de la Convention européenne pour l'élimination des violences faites aux femmes (dite

⁸L'enquête Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels, dite SUMER, a été réalisée en 2003, 2009 par la DARES. L'enquête Conditions de travail est réalisée tous les sept ans par la DARES, en 2005 et 2012.

convention d'Istanbul), dont l'article 11 enjoint les Etats signataires (dont la France) à mesurer les violences fondées sur les rapports de genre (gender-based violence) et à mieux évaluer les conséquences sur les victimes¹⁰. Cette demande a été largement relayée et soutenue par le Ministère des droits des femmes, ainsi que par le Ministère de la recherche qui l'a fait figurer dans la stratégie nationale de recherche sur le genre en 2013¹¹. Il a encore fait l'objet d'un soutien du Haut conseil à l'égalité¹².

Les objectifs et la méthodologie du projet d'enquête VIRAGE ont ainsi été élaborés dans le souci de répondre à ce besoin relayé par les pouvoirs publics, les instances internationales, les spécialistes du domaine et les associations. Ces dernières ont été consultées lors d'une réunion préparatoire à l'élaboration du projet en juin 2010. Le projet d'enquête a ensuite été présenté en novembre 2011 au conseil scientifique de l'INED qui lui a apporté son soutien et accordé sa validation. Le questionnaire de l'enquête répond aux standards internationaux sur la construction des indicateurs de genre en matière de mesure des violences faites aux personnes et permettra ainsi de procéder à des comparaisons avec les données issues des enquêtes du même type conduites dans les pays européens.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête VIRAGE se situe à la fois dans le sillage de l'enquête ENVEFF et en complémentarité avec l'enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS). L'enquête CVS est une enquête de victimation à visée barométrique qui mesure tous les ans avec un même questionnaire le sentiment d'insécurité ainsi que les atteintes aux biens et aux personnes, puis explore le recours à la justice pénale. Cette enquête vise à établir une estimation du nombre de personnes victimes de chacun des crimes et délits mentionnés dans le code pénal et met ces données en perspective avec le recours à la police et aux condamnations. A la différence de cette enquête, VIRAGE ne s'intéresse qu'aux atteintes aux personnes et n'explore ni le sentiment d'insécurité ni les atteintes aux biens tels les vols de téléphones portables ou les cambriolages ou autres dégradations dans le quartier. Son questionnement sur chaque type de violence subi par les personnes est par conséquent plus approfondi et comprend un nombre de questions beaucoup plus important et précis, permettant de mieux circonscrire la nature de ces violences mais aussi de mieux les mesurer. Le nombre de sphères retenu est aussi plus important dans l'enquête VIRAGE, l'enquête CVS ne retenant que deux sphères (dans le ménage et en dehors du ménage). L'enquête VIRAGE s'intéresse, à la différence de l'enquête CVS, aux conséquences sociales des violences subies. Son questionnaire dispose ainsi

⁹ Bousquet, D. Présidente de la Mission d'évaluation de la politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, 2009, *Violences faites aux femmes : mettre enfin un terme à l'inacceptable, Rapport d'information, n° 1799*, Assemblée nationale, tomes 1 et 2.

¹⁰ Article 11 – Collecte des données et recherche

1 Aux fins de la mise en œuvre de la présente Convention, les Parties s'engagent :

a/ à collecter les données statistiques désagrégées pertinentes, à intervalle régulier, sur les affaires relatives à toutes les formes de violence couvertes par le champ d'application de la présente Convention;

b/ à soutenir la recherche dans les domaines relatifs à toutes les formes de violence couvertes par le champ d'application de la présente Convention, afin d'étudier leurs causes profondes et leurs effets, leur fréquence et les taux de condamnation, ainsi que l'efficacité des mesures prises pour mettre en œuvre la présente Convention.

2 Les Parties s'efforcent d'effectuer des enquêtes basées sur la population, à intervalle régulier, afin d'évaluer l'étendue et les tendances de toutes les formes de violence couvertes par le champ d'application de la présente Convention.

3 Les Parties fournissent les informations collectées conformément au présent article au groupe d'experts, mentionné à l'article 66 de la présente Convention, afin de stimuler la coopération internationale et de permettre une comparaison internationale.

4 Les Parties veillent à ce que les informations collectées conformément au présent article soient mises à la disposition du public.

¹¹ MESR, 2013, *Egalité entre les femmes et les hommes. Orientations stratégiques pour les recherches sur le genre*, 56 p.

http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Charte_egalite_femmes_hommes/01/0/Rapport_groupe-genre_vdef_couv_240010.pdf

¹² Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2013, *Avis sur le projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes. 60 recommandations pour une politique d'égalité entre les femmes et les hommes cohérente et ambitieuse*. 115 p.

<http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/>

[60_recommandations_projet_de_loi_pour_l_egalite_entre_les_femmes_et_les_hommes-2.pdf](http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/60_recommandations_projet_de_loi_pour_l_egalite_entre_les_femmes_et_les_hommes-2.pdf)

d'un module entier consacré à l'état de santé de l'enquêté (mini module européen, situations de handicap, troubles du sommeil, troubles du comportement alimentaire, épisodes dépressifs majeurs, tentatives de suicide, addictions à l'alcool, consommation de drogues et psychotropes). Le recours à la justice pénale étant très développé dans l'enquête CVS, le choix a été fait de davantage se centrer sur le recours à la justice civile (juges aux affaires familiales, procédures disciplinaires au travail, prud'hommes et tribunaux administratifs), ce qu'aucune enquête n'a exploré jusqu'alors et sur les perturbations induites par les violences (par le partenaire intime : volonté de se séparer, fuite du domicile, grossesse ou IVG forcées, perturbation de la santé, de l'activité professionnelle, recours aux juges des affaires familiales et ses suites).

Par souci de coopération entre la statistique publique et la statistique de recherche, il a été proposé à l'Insee qu'un membre de l'équipe CVS intègre le groupe de conception du questionnaire et d'exploitation des données de l'enquête VIRAGE. Il s'en est suivi une modification du questionnaire de l'enquête CVS qui intègre désormais les violences verbales et psychologiques dans la mesure des violences dans le ménage, de façon à construire une mesure plus solide de la violence conjugale. Suivant le même souci de coopération, une personne travaillant à la DARES sur l'enquête relative aux risques psychosociaux vient d'intégrer l'équipe VIRAGE. Il s'agit cette fois-ci de mettre en commun nos expertises sur la mesure des violences commises dans le cadre du travail, en particulier les violences sexuelles. Sur ce sujet où les données sont quasiment inexistantes, il importe comme pour n'importe quelle autre question sociale, de désormais multiplier les sources et de s'assurer de leur cohérence et de leur complémentarité.

9. Insertion dans un système d'information

Elle comprend des enquêtes internet associées et des post-enquêtes qualitatives. L'opportunité est demandée pour l'ensemble du système.

L'enquête Virage se compose de plusieurs volets. L'enquête Virage principale est l'enquête réalisée auprès des 35 000 personnes contactées par téléphone et répondant soit par téléphone, soit par internet. Elle est une enquête unique, qui cependant réitère l'ENVEFF réalisée en 2000. En plus de ce volet principal, trois enquêtes complémentaires sont réalisées exclusivement par internet, sur la base du volontariat (c'est-à-dire ici l'exposition à une invitation à participer à l'enquête affichée sur une bannière d'un site Internet), sans aucun contact téléphonique avec l'enquêté. Il s'agit de l'enquête VIRAGE-LGBT (en direction des populations lesbiennes, gays, bisexuelles), de l'enquête VIRAGE-ASSOCIATIONS (en direction des personnes ayant recours aux services d'une association d'aide aux victimes de violences). L'enquête VIRAGE-UNIVERSITE (en direction des étudiant(e)s des universités) repose quant à elle non pas sur l'exposition à une bannière mais sur la sollicitation personnelle par courriel des étudiants de deux universités françaises. Elle comprend également des post-enquêtes qualitatives.

Trois enquêtes internet associées : VIRAGE-LGBT, VIRAGE-ASSOCIATIONS et VIRAGE-UNIVERSITE

VIRAGE-LGBT : Nous avons noté que l'enquête principale s'attache à identifier des sous-groupes de population, statistiquement minoritaires et potentiellement surexposés à des comportements violents. C'est le cas des personnes homosexuelles. En dépit de l'importance de l'échantillon de l'enquête principale (35 000 personnes), l'effectif des personnes déclarant une attirance pour les personnes de même sexe, une orientation homosexuelle ou des pratiques sexuelles homosexuelles au cours de la vie restera peu conséquent. Nous l'estimons à 700 personnes en nous appuyant sur les données de l'enquête Contexte de la sexualité en France, soit près de 4% de la population. Si les personnes interrogées seront représentatives de la population homosexuelle, les analyses sur les violences les concernant seront limitées, en raison de ce faible effectif. Pour pallier ce problème, il sera procédé en parallèle de l'enquête principale à l'enquête par internet (avec le même questionnaire) en suivant le protocole de l'Enquête Presse gays et lesbiennes¹³ (EPGL) conduite par l'Institut de veille sanitaire en 2012 ou encore par l'Agence européenne pour les droits fondamentaux en 2012¹⁴. La possibilité de répondre au questionnaire de l'enquête est proposée par le biais de sites web et de réseaux sociaux

¹³Velter, A., N. Methy, A. Bouyssou et C. Semaille, 2012, *L'enquête Presse Gay et Lesbiennes. Rapport intermédiaire de recherche*, 106 p. [EPGL2011_rapport_intermediaire_Version_Transmise.pdf](#)

¹⁴Fundamental Rights Agency, 2013, EU LGBT survey. European Union Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Survey. Results at a Glance, pp. 1-31. http://fra.europa.eu/sites/default/files/eu-lgbt-survey-results-at-a-glance_en.pdf

destinés à la communauté homosexuelle. Les personnes consultant ces sites pourront répondre au questionnaire de l'enquête qui sera indiqué par une bannière. On peut ainsi escompter recueillir plus de 15 000 questionnaires en deux mois. Les données de ce volet internet seront d'un fort intérêt dans la mesure où les caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, niveau de diplôme) des personnes ayant répondu volontairement pourront être pondérées et rendues représentatives grâce à la connaissance sociodémographique de la population homosexuelle et bisexuelle interviewée dans l'enquête principale. Le site à partir duquel le répondant accède au questionnaire sera automatiquement relevé et des questions additionnelles permettront de savoir si le répondant a été sollicité par téléphone par l'Ined auprès des 35 000 répondants. Par ailleurs, le questionnaire de l'enquête principale permettra, si la personne se déclare LGBT, de connaître sa fréquentation des sites partenaires de l'enquête VIRAGE-LGBT (liste fournie), et donc de connaître son exposition à une invitation à participer à l'enquête via ces sites. La sélection des sites LGBT partenaires se fera avec l'aide de l'équipe responsable de l'enquête EPGL. L'objectif sera d'assurer la meilleure couverture possible des sites spécialisés ou communautaires. Il sera demandé à ces sites partenaires de fournir à l'équipe quelques données statistiques sur les personnes qu'elles aident ou qui fréquentent leur site Internet (sexe, âge, nombre de visiteurs Internet). La connaissance de ces « files actives » de victimes devrait permettre une évaluation de la qualité de l'échantillon des répondants à l'enquête VIRAGE-LGBT.

VIRAGE-ASSOCIATIONS : Dans le même esprit, une enquête internet sera réalisée via les sites des associations venant en aide aux victimes de violences, principalement celles disposant d'un numéro vert et d'un fort soutien de l'Etat (notamment le site du numéro d'appel 3919, le site de SOS-Viol information et celui de Jeunes Violence Ecoute). Cette enquête intitulée VIRAGE-ASSOCIATIONS permettra de comparer les personnes qui sollicitent les associations, c'est-à-dire qui s'identifient elles-mêmes comme victimes de violence, à celles enquêtées dans VIRAGE principale à qui il n'est pas demandé si elles se perçoivent comme telles. En effet, un des principes de l'enquête est de ne jamais nommer les faits subis par les termes génériques de « violence » ou d'« agression », ni de demander aux personnes si elles ont été « victimes de violences ». Ce principe permet de contourner les représentations sociales de la violence et d'éviter la sous-déclaration des violences subies en s'en tenant à un enregistrement de faits dont on sait qu'ils sont pénalement condamnés. Il est ainsi probable que les personnes faisant appel aux associations soient dans des situations plus graves que l'ensemble des personnes ayant subi des violences, ou pour lesquelles les conséquences ont été plus graves. Il s'agit ici de pouvoir caractériser cette population et de la comparer à celle de l'échantillon de l'enquête principale. Là encore, le site à partir duquel le répondant accède au questionnaire sera automatiquement relevé et des questions additionnelles permettront de savoir si le répondant a été sollicité par téléphone par l'Ined pour l'enquête principale auprès des 35 000 répondants. De la même manière, en miroir, le questionnaire de l'enquête principale permettra de savoir si un répondant a fréquenté les sites partenaires de l'enquête VIRAGE-ASSOCIATIONS.

Notons que la sélection des associations partenaires a été faite sur la base d'un recensement des structures d'aides au niveau national (l'accord des plus importantes d'entre elles a d'ores et déjà été obtenu : 3919 ; Viol-information, CNIDFF, INAVEM, AVFT) L'exhaustivité est visée, ce qui devrait assurer une très bonne couverture des victimes recourant à ces structures. Il sera demandé à ces associations partenaires de fournir à l'équipe quelques données statistiques sur les personnes qu'elles aident ou qui fréquentent leur site Internet (sexe, âge, nombre de visiteurs Internet). La connaissance de ces « files actives » de victimes (connues de ces associations qui ont toutes des bilans d'activité à fournir annuellement dans lesquelles elles présentent ces informations) devrait permettre une évaluation de la qualité de l'échantillon des répondants à l'enquête VIRAGE-ASSOCIATIONS. Notons que le numéro vert 3919 reçoit environ 50 000 appels par an, la plupart des appelantes ayant découvert le numéro d'appel par le biais du site internet.

VIRAGE-UNIVERSITE

Depuis une dizaine d'années, la question du harcèlement sexuel dans les universités à l'encontre des personnes étudiantes a fait l'objet de nombreux débats. Il en est de même de la question du bizutage. Le ministère de l'enseignement supérieur et la recherche a récemment produit un plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes qui recommande la réalisation d'une enquête statistique sur le harcèlement sexuel et les violences sexistes subies par la population étudiante¹⁵. Le questionnaire VIRAGE comporte un module sur les violences subies dans le cadre des études et l'effectif attendu de

¹⁵ Ministère de l'Enseignement supérieur et la recherche, Ministère des Droits des femmes, 2013, *Egalité entre les femmes et les hommes. Plan d'action du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.*, pp. 1-13. http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Charte_egalite_femmes_hommes/90/4/plan_action_couv_239904.pdf

personnes étudiantes est de 2000 personnes. L'enquête VIRAGE-université vise comme ses consœurs à augmenter l'effectif de personnes enquêtées et à apporter un diagnostic aux universités qui souhaiteront être partenaires du projet. Cette enquête se fera en partenariat avec les Observatoires de la vie étudiante, habitués à conduire des enquêtes auprès des étudiants. L'université Paris Diderot et l'Université Paris Ouest-Nanterre sont partenaires de ce projet. Tous les étudiants des universités partenaires seront sollicités personnellement par courriel via leur Observatoire de la vie étudiante. Les données obtenues seront exploitables de façon autonome, comme représentatives des étudiants de ces deux universités partenaires. D'autres universités pourraient se joindre au projet.

L'obtention des échantillons complémentaires LGBT et ASSOCIATIONS permettra d'explorer les « marges » de l'enquête principale. En effet, le dispositif complet intégrant l'enquête principale et les enquêtes complémentaires représente autant de tentatives d'approcher la population générale via un système de bases de sondages multiples et concurrentes. Les personnes répondantes pourraient donc avoir été sollicitées pour l'enquête principale ou toute enquête complémentaire. Le gain espéré est de récupérer via ces enquêtes reposant sur des sollicitations de publics ciblés des participations de personnes qui échapperaient à l'enquête principale mais qui sont particulièrement concernées par les violences. Ce dispositif devrait permettre de diminuer les biais de sélection de l'enquête principale. En effet, on peut soupçonner que les victimes récentes de violence, en particulier lorsque celles-ci impliquent le départ du foyer, soient moins joignables par téléphone et donc échappent à l'enquête principale, mais pourraient accepter de participer à l'enquête Internet via les sites d'aide aux victimes qu'elles seraient susceptibles de fréquenter. Ce soupçon d'échapper à l'enquête principale peut s'étendre à une partie de la communauté LGBT en vertu d'un mode de vie plus allocentré d'une partie de ses membres, et qui est, plus que la population générale, cible de violences et de discriminations. Il s'agira d'apparier ces différents échantillons avec celui de l'enquête principale sur la base de critères sociodémographiques et/ou d'ancienneté et de gravité des faits de violence subis (dans le cas de VIRAGE-ASSOCIATION). L'appariement ainsi réalisé autorise la comparaison des prévalences de violences subies dans les sous-populations des enquêtes complémentaires à celles obtenues dans l'enquête principale. Par exemple : le profil socio-démographique des personnes LGBT étant connu via l'enquête principale, il est possible de redresser l'échantillon VIRAGE-LGBT sur celui-ci et de comparer les prévalences des violences et leurs gravités dans les deux échantillons. La comparaison des profils des répondants dans tous ces échantillons permettra d'apprécier (au moins qualitativement) les biais de sélection propres aux différents échantillons. Dans un deuxième temps, on procédera à l'examen des réponses aux questions portant sur les doubles-inclusions possibles des répondants via les différentes enquêtes (sollicitations pour la participation à VIRAGE-ASSOCIATION, LGBT, et à l'enquête principale). En fonction des résultats, il pourra être proposé de recourir à un partage des poids afin d'améliorer l'estimation du total des personnes victimes de violence à l'échelle nationale.

Le cas de l'enquête UNIVERSITE est différent : il permettra simplement d'obtenir des données précises sur une population peu nombreuse dans l'enquête principale, dont l'exploitation fournira les bases d'une réflexion visant à mettre en place des actions de prévention de la violence et de soutien aux victimes dans le cadre universitaire, à l'échelle locale et nationale.

Des post-enquêtes qualitatives

A la fin de chaque questionnaire, les enquêtés se voient demander s'ils accepteraient d'être recontactés par un chercheur ou un enquêteur pour un entretien lié au thème de l'enquête. L'Ined lancera à la fin de la collecte un appel à projet en direction de la communauté des chercheurs et sélectionnera les projets pertinents. Il proposera lui-même un certain nombre de thèmes à explorer, par exemple :

Qui sont les hommes déclarant des violences subies dans le cadre conjugal ? A quels événements les faits qu'ils ont déclarés réfèrent-ils ? Quelle est la dynamique de leur relation de couple ? Leur situation est-elle véritablement identique à celles des femmes déclarant des faits similaires ?

Dans la population étudiante, les personnes qui auront déclaré avoir été l'objet de violences dans le cadre de bizutage pourront être identifiées et réinterrogées pour mieux cerner les contextes de commission de ces violences.

Les post-enquêtes devront permettre d'approfondir un thème de l'enquête. L'Ined assurera la transmission des coordonnées des enquêtés (les coordonnées de 150 personnes au maximum seront attribuée à un projet), dans le cadre d'un engagement au respect de la confidentialité de la part des chercheurs comme pour toutes les post-enquêtes de ce type.

10. Cible de l'enquête

Le projet présenté consiste en une enquête quantitative de grande envergure, qui sera conduite en 2014-2015 auprès de 35 000 répondants (17 500 femmes et 17 500 hommes), âgés de 20 à 69 ans.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité - préciser les codes NAF - ; taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Population générale 20-69 ans.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête VIRAGE couvrira uniquement la France métropolitaine. Des répliques dans les DOM sont à l'étude. Elles seront réalisées sous réserve d'obtention de financements.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'échantillon des personnes qui seront interrogées sera constitué à partir d'une génération aléatoire par ordinateur de numéros de téléphone :

filaire de tous les fournisseurs, y compris les numéros en dégroupage partiel ou total (numéros commençant par 01 à 05 et 08 à 09, à l'exception des 08 à tarification spéciale), d'une part ; mobile (numéros commençant par 06 et 07), d'autre part.

La répartition des numéros entre les fixes et les mobiles exclusifs suivra leur répartition dans la population. Un apurement de l'échantillon sera nécessaire afin d'optimiser la base de sondage. Les critères d'éligibilité des participants à l'enquête sont les suivants :

seules les personnes appelées au numéro de téléphone de leur résidence principale seront incluses dans l'enquête

dans le cas des numéros de téléphone filaire (correspondant à des logements), pour chaque numéro un individu éligible (âgé de 20 à 69 ans habitant le domicile) sera sélectionné de manière aléatoire selon la méthode Kish pour participer à l'enquête. La personne sélectionnée ne pourra en aucun cas être remplacée par une autre éligible du même foyer.

dans le cas des numéros de téléphone mobile, l'individu sera éligible et inclus dans l'échantillon s'il a entre 20 et 69 ans et s'il détient uniquement un téléphone mobile (mobile exclusif). Le nombre d'utilisateurs de ce mobile sera demandé.

Compte tenu de ces objectifs de performance, le dimensionnement de la base de sondage initiale et des bases de sondages éventuelles suivantes est à la charge de l'institut de sondage. Si le nombre de numéros générés s'avérait insuffisant pour atteindre les objectifs, l'institut devra générer de nouveaux numéros, qui devront être gérés par « lots » à ouvrir au fur et à mesure de l'avancement de la collecte. Tout lot ouvert devra impérativement être exploité exhaustivement.

14. Mode de collecte

Comme pour toute enquête, le choix de la méthode de collecte conditionne à la fois le coût de l'opération et la qualité des résultats. Ici il a été décidé de procéder à une enquête multi-modes, qui combine l'utilisation du téléphone et d'internet pour la passation des questionnaires. Le téléphone comme l'utilisation d'internet sont des modes de passation adaptés au recueil d'informations sur les violences subies, car ils permettent de gérer facilement la confidentialité de l'entretien : la personne peut être aisément recontactée à un moment qui lui convient. En cas d'arrivée d'un tiers, l'entretien peut être facilement interrompu et repris plus tard. La distance permet la déclaration des événements difficiles, ce qui assure une bonne qualité des données, notamment dans les cas où les personnes sont en situation de déclarer des violences intrafamiliales. L'expérience de l'ENVEFF et les études méthodologiques réalisées ultérieurement donnent de solides références en France pour les enquêtes téléphoniques. Aujourd'hui, les individus répondent moins facilement aux enquêtes téléphoniques, c'est pourquoi il a été décidé de proposer aux enquêtés qui refusent de répondre par téléphone de le faire par internet. L'objectif est ici d'augmenter le taux de participation à l'enquête.

Il n'y a pas d'appariement envisagé avec d'autres sources de données.

15. Date(même approximative) et périodicité de la collecte

Année 2013 :

juin : premier test papier du questionnaire auprès de 100 personnes
 juillet : dépôt de la demande d'autorisation auprès de la CNIL
 septembre : lancement du marché public pour sélectionner l'institut de sondage
 novembre : deuxième test papier auprès d'hommes auteurs et personnes victimes (50 personnes)

Année 2014 :

février : saisine du comité d'éthique de l'INED

février-mai : réalisation de l'enquête pilote en format CATI-CAWI par l'institut de sondage auprès de 1000 personnes

juin-octobre : analyse des résultats de l'enquête pilote et ajustement de la durée du questionnaire si nécessaire (suppression de questions)

novembre : lancement du deuxième pilote auprès de 200 personnes (répétition générale)

décembre : lancement de la collecte auprès des 35 000 personnes

Année 2015 :

janvier à juillet : poursuite de la collecte auprès des 35 000 personnes.

juillet à décembre : construction des pondérations ; recodage des données recueillies en clair (PCS)

Année 2016-2017 :

analyse des données et premières publications

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

Le questionnaire sera d'une heure en moyenne, durée qui n'est pas exceptionnelle dans le cadre d'enquêtes de recherche. Le premier test réalisé en juin a conduit à une réduction du questionnaire. Un second test papier sera réalisé en novembre auprès de personnes pré-identifiées comme victimes de façon à connaître la durée maximale du questionnaire. En février prochain un test par l'institut de sondage avec un questionnaire « catisé » auprès de 1000 personnes permettra de connaître avec plus d'exactitude la durée de passation et de procéder aux ajustements nécessaires. Nous tenons à souligner qu'au cours du test réalisé en juin 2013 les abandons en cours de questionnaire se sont produits dans les premières minutes du questionnaire, dès les questions sur le type de logement occupé ou la profession. Mais une fois engagées dans le questionnaire, les personnes n'abandonnent plus. Cela est constaté en particulier pour les personnes ayant des victimations à déclarer pour lesquelles le questionnaire est pourtant plus long.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi...

Le projet est piloté par une **équipe de coordination**, qui organise et planifie les différentes étapes de l'enquête (voir partie 2). Elle anime en particulier le **groupe de conception du questionnaire et d'exploitation des données**. Un **comité d'orientation** rassemble les financeurs, les associations et les institutions publiques intéressées par les données.

L'**équipe de coordination** est composée de cinq chercheuses et un chercheur ayant tous une expérience dans l'étude des violences faites aux femmes (voir CV infra). Cette équipe planifie et organise toutes les phases de l'enquête et a la charge de son montage financier. Elle anime en particulier le **groupe de conception du questionnaire et d'exploitation des données**, composé de l'équipe de coordination et de 13 autres personnes (des deux sexes), chercheuses et enseignantes chercheuses ou statisticiennes des institutions publiques. Sept universités sont représentées (Université de Bretagne occidentale, Université de Nantes, université Lille2, université Paris1, université Paris7, université de Nancy, université de Strasbourg), 5 administrations ou institutions publiques (CNAF, INSEE, ONED, MIPROF, DARES). Ce groupe est pluridisciplinaire : démographie, sociologie, anthropologie, psychologie sociale, droit, économie.

Le comité d'orientation se réunit une fois par an, en octobre. La première réunion s'est tenue le 25 octobre 2013.

Composition du Comité d'Orientation

Financeurs

Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)

Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF)

Centre Hubertine Auclert, centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes
 Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES)
 Ministère des Droits des femmes (MDF)
 Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR)
 Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT)
 Mutualité française
 Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes, Ville de Paris

Institutions publiques

Délégation de l'aide aux victimes (DAV)
 Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
 Déléguée interministérielle pour l'égalité des chances des Français des outre-mer
 Délégué ministériel chargé de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire
 Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE f/h)
 Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
 Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF)
 Observatoire national de l'enfance en danger (ONED)
 ONU Femmes
 Service des Droits des Femmes et de l'Egalité (SDFE)

Associations

Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT)
 Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles (CNIDFF)
 Collectif féministe contre le viol (CFCV)
 Elu(e)s contre les violences faites aux femmes (ECVF)
 Fédération nationale solidarité femmes (FNSF)
 Femmes solidaires
 Mouvement Français pour le Planning familial (MFPF)

Personnalités scientifiques

Catherine CAVALIN, Sciences-Po Paris
 Stéphanie CONDON, INED
 Lavinia GIANETTON, Université de Lausanne (Suisse)
 Maryse JASPARD, Responsable de l'ENVEFF
 Marylène LIEBER, Université Genève (Suisse)
 Anne-Marie OFFERMANS, Université libre de Bruxelles (Belgique)
 Patrizia ROMITO, Université Trieste (Italie)

18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée selon la codification*	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements, quartiers, autre niveau local)	Remarques
1. Alimentation de processus aval			
2. Données détaillées anonymisées	Début 2016	France entière	Mise à disposition des données à l'équipe de conception et d'exploitation du questionnaire (dont les financeurs)
	Début 2018	France entière	Mise à disposition au réseau

	Début 2018	France entière	Quételet Diffusion auprès des membres du réseau de recherche « European network on gender and violence » (environ 50 membres)
3. Chiffres clés, principaux résultats	Fin 2016	France entière	Publication grand public de l'INED (Population et société) et supports de publication des partenaires financiers de l'enquête Référencement des publications sur le site web dédié à l'enquête
4. Synthèses, analyses, publications de références	Fin 2017 Fin 2018-2019	France entière	Articles de synthèses Articles dans des revues scientifiques Ouvrage collectif
5 - Valorisation, communication	2013-2018	France entière	Présentation de l'enquête (objectifs/méthodologie), puis de ses résultats lors de séminaires, colloques nationaux et internationaux, et auprès de professionnels, notamment dans le cadre de formations dans les universités partenaires

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Les coûts présentés ci-dessous sont des estimations calculés sur la base d'une enquête entièrement réalisée par téléphone. La réponse des instituts de sondage au marché lancé par l'INED est attendue pour décembre 2013. Elle permettra de définir le coût exact de l'enquête.

Nature des dépenses	Coûts en euros
<i>Coût global, y compris coûts internes à l'INED (personnel et frais indirects)</i>	4 620 460
<i>Coût en personnel statutaire sur 3 années</i>	321 840
<i>Coût en personnel contractuels sur 3 années</i>	325 330
<i>Coûts de collecte (enquête pilote et enquête réelle)</i>	2 900 000

Procédures particulières :

L'enquête VIRAGE contient des données sensibles. Une demande d'autorisation a été déposée auprès de la CNIL en juillet 2013. Le dossier est en cours d'instruction. Ci-dessous l'argumentaire livré à la CNIL relativement à ces données.

Éléments sur la santé

Les liens entre violences subies et état de santé

De nombreux travaux ont permis de mettre en évidence les liens étroits entre l'expérience que les individus avaient pu avoir de violences, qu'elles soient psychologiques, physiques ou sexuelles, et la dégradation de leur état de santé. Ces travaux ont servi de support aux organismes internationaux qui émettent régulièrement des recommandations visant à documenter, notamment par le biais des enquêtes quantitatives, les conséquences des violences interpersonnelles (*et notamment à l'encontre des femmes*) sur la santé physique, mentale et reproductive des individus (OMS, 2002, 2013). En France l'enquête ENVEFF a été première dans l'exploration de cette question. A sa suite, une enquête spécialement dédiée à cette question intitulée « Événements de vie et santé » a été conduite par la DREES en 2006 (Beck, Cavalin et Maillouchon, 2010) et des propositions ont été formulées pour

la mise en œuvre d'un plan d'action par le ministère de la Santé (Tursz, 2005 ; Ministère du travail, de l'emploi et de la santé, 2010).

Plus récemment, les textes internationaux ont préconisé de porter une attention particulière aux personnes en situation de handicap quant à leur exposition aux violences et des recherches statistiques récemment conduites outre-Atlantique ont permis d'établir que les personnes en situation de handicap sont davantage exposées aux violences (Perrault, 2009). Les préconisations internationales trouvent désormais leur déclinaison dans les recommandations françaises (SDFE : 3^e Plan triennal interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes, 2011/2013). Notons encore que la « *particulière vulnérabilité due (...) à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique (...) apparente ou connue de l'auteur* » constitue une circonstance aggravante en cas de viol (art. 222-23 du Code Pénal) ou de coups et blessures (art. 222-13 du Code Pénal). Il est donc important d'enregistrer non seulement l'état de santé des personnes, mais aussi d'identifier les personnes souffrant de limitations fonctionnelles ou ayant une maladie chronique et pouvant constituer une situation de handicap.

Le module santé dans VIRAGE

Le module santé de l'enquête VIRAGE débute par une série de questions consacrées à l'identification des situations de handicap par le biais des limitations d'activité. Il se compose ensuite de plusieurs axes correspondant aux principaux aspects de la santé des hommes et des femmes dont il a été démontré (Beck, Cavalin et Maillouche, 2010) qu'ils entretenaient des liens étroits avec l'expérience des violences au cours des douze derniers mois et au cours de la vie : état de santé subjectif ; épisodes dépressifs majeurs ; troubles du sommeil ; troubles du comportement alimentaire ; tentatives de suicide ; consommation de produits psychoactifs (alcool et drogues). Pour chacun de ces aspects quelques questions sont posées afin de mesurer l'existence des troubles majeurs ou les consommations abusives. Les différentes questions sur la santé ont été construites à partir d'échelles ou de sous-modules validés dans des enquêtes précédentes, françaises ou internationales (Mini module européen de santé ; Handicap et Santé 2008 ; Audit-C ; Mini International Neuropsychiatric Interview ; EVS 2006 ; ESCAPAD 2008)

Exploitation des résultats

L'un des objectifs de l'enquête consiste ainsi en la mise en relation des questions et indicateurs relatifs à l'expérience des violences avec ceux concernant les problèmes de santé afin de vérifier et consolider les résultats attestant des liens entre violence et santé. En particulier, le découpage du questionnaire sur les violences par « période de la vie », dans une approche biographique, permettra de produire des résultats originaux sur le sens des corrélations entre l'expérience des violences et certains problèmes de santé. Par exemple, les différents travaux qualitatifs sur violence et santé montrent un lien entre les troubles alimentaires (anorexie ou boulimie) et les violences subies, notamment sexuelles (Sauvaget et Samiotto, 2013). Il sera possible de vérifier ces liens et leur intensité selon l'âge auquel les violences se sont produites (enfance, adolescence, âge adulte) et la sphère dans laquelle elles se sont produites, avec un focus particulier sur les violences intrafamiliales durant l'enfance et l'adolescence sur lesquelles on ne dispose encore que de peu de données et de résultats.

Sur un autre plan, la construction d'un indicateur de handicap permettra de vérifier la surexposition aux violences des personnes en situation de handicap. La mesure en population générale permettra d'opérer une comparaison solide avec les personnes ayant les mêmes caractéristiques sociodémographiques mais ne présentant pas de handicap. Parmi les auteurs de violence, les aidants familiaux ou professionnels pourront être mentionnés. Une exploration des liens entre violences et maltraitance des personnes en situation de dépendance pourra ainsi être opérée.

Violences et orientation sexuelle

Les liens entre l'orientation sexuelle et les violences subies

Divers travaux scientifiques ont déjà démontré que les personnes vulnérables ou victimes de discrimination sont particulièrement visées par les violences interpersonnelles. Les premiers travaux sur le sujet sont nord-américains. L'Enquête Sociale Générale de Statistique Canada a montré que les femmes comme les hommes homosexuels sont davantage touchés par les violences dans l'espace public. Les résultats produits à partir de l'enquête « Contexte de la sexualité en France » vont dans le même sens (bien que fragiles en raison de la faiblesse des effectifs) : ils tendent à montrer que les femmes bisexuelles et homosexuelles sont plus souvent victimes que les femmes hétérosexuelles de violences dans l'espace public et de violences sexuelles au cours de la vie (Lhomond et Saurel-

Cubizol, 2013. Les rapports établis par les associations, notamment SOS-Homophobie, qui réalise régulièrement des analyses des appels reçus par leur association et des enquêtes quantitatives par internet invitent à explorer davantage cette question (Boyer et al. 2010 Cadiou, Gras, 2008).

La législation française reconnaît depuis peu cette vulnérabilité particulière : le fait de commettre un viol « à raison de l'orientation sexuelle de la victime » constitue une circonstance aggravante depuis 2003 (art. 222-23 du Code Pénal), ainsi que le fait d'infliger des coups et blessures volontaires « à raison de l'orientation ou identité sexuelle de la victime » (art. 222-13 du Code Pénal).

L'enregistrement de l'orientation sexuelle dans VIRAGE

L'enregistrement de l'orientation et de l'identité sexuelle dans les enquêtes quantitatives se fait habituellement selon trois dimensions : à partir de l'attirance¹⁶ pour l'un ou l'autre sexe ; à partir du comportement sexuel - la déclaration du sexe des partenaires sexuels¹⁷ - ; par l'autodéfinition¹⁸. Ces trois dimensions sont complémentaires les unes des autres et le recours à une unique ou seulement deux de ces dimensions risque de masquer une partie de la complexité de ce qui fait l'orientation sexuelle et surtout des liens avec violences subies : on peut se définir hétérosexuel et avoir des partenaires des deux sexes ou réciproquement ; on peut se définir comme homosexuel sans avoir eu de rapports sexuels ; on peut ne déclarer que de l'attirance pour les personnes du même sexe parce que l'on n'est pas encore sûr de son orientation sexuelle. Brigitte Lhomond et Marie-Joseph Saurel-Cubizolles ont d'ailleurs montré en 2013 à partir des données de l'enquête « Contexte de la Sexualité en France » que la combinaison des trois indicateurs met au jour des écarts de prévalences de violences sexuelles assez importants, les personnes ayant des relations avec les personnes des deux sexes étant proportionnellement plus nombreuses que les femmes ayant eu des relations uniquement avec des femmes ou uniquement avec des hommes à avoir subi des violences sexuelles.

Le questionnaire de VIRAGE comporte les trois indicateurs afin de tenir compte au mieux de la complexité des comportements et des identités dans la construction de la vulnérabilité en matière d'orientation sexuelle.

Exploitation des données

Les questions sur l'orientation sexuelle des individus vont permettre de construire un indicateur d'orientation sexuelle. Cet indicateur sera ensuite mis en relation avec l'expérience des violences au cours de la vie et au cours des douze mois ayant précédé l'enquête afin de mettre en évidence une éventuelle surexposition des homosexuel(le)s et bisexuel(le)s aux violences, en particulier dans l'enfance et dans l'espace public. Le questionnaire comporte également un module spécifique sur l'acceptation de l'orientation sexuelle de la personne dans son environnement proche (famille, travail, relations amicales).

Le découpage très fin des différentes formes de violences, entre les sphères de la vie et les périodes de la vie permettra d'affiner les connaissances actuelles sur cette surexposition en montrant / distinguant les espaces dans lesquels elle s'exerce tout particulièrement. Ces résultats permettront ensuite de nourrir les politiques d'information et de prévention.

Éléments sur la vie sexuelle

Vie sexuelle et violences subies

Au-delà de l'orientation sexuelle, la vie sexuelle des individus en général entretient des liens forts avec l'expérience des violences. En particulier, les violences sexuelles et conjugales ont des conséquences importantes sur la vie sexuelle des individus qui les subissent (ENVEFF, 2000 ; Lhomond et al., 2013 ; Debauche, 2011). Afin de contextualiser au mieux les violences déclarées par les individus et de mesurer leur impact sur les différents aspects de la vie des individus, le questionnaire VIRAGE enregistre donc certains éléments de la vie sexuelle des répondants : des éléments concernant leur biographie sexuelle et des éléments concernant leur vie sexuelle récente, en particulier dans le cadre de leur relation de couple.

La biographie sexuelle

L'enregistrement du nombre de partenaires sexuels de chaque sexe au cours de la vie est un élément de comportement sexuel nécessaire pour définir l'orientation sexuelle des individus (voir *infra*). Le

¹⁶ « Au cours de votre vie, avez-vous été attirée ?- uniquement par des hommes ; - surtout par des hommes mais aussi par des femmes ; - autant par des hommes que des femmes ; - surtout par des femmes mais aussi par des hommes ; - uniquement par des femmes »

¹⁷ « Au cours de votre vie, avec combien de partenaires différents avez-vous eu des rapports sexuels ? Combien d'hommes ? Combien de femmes ? »

¹⁸ « Actuellement, vous vous définissez comme : - hétérosexuel ; - homosexuel, gay ou lesbienne ; - bisexuel... »

nombre de partenaires sexuels est également affecté par l'expérience des violences sexuelles, bien que le fonctionnement de ces liens reste encore flou : d'une part, un nombre important de partenaires sexuels exposerait davantage au risque de violence (Lhomond et al., 2013 ; Debauche, 2011) ; d'autre part, l'expérience des violences pourrait avoir une influence sur les comportements affectifs et sexuels des individus qui en sont victimes et ainsi augmenter ou réduire fortement le nombre de partenaires (Debauche, 2011 ; Cherlin et al., 2004 ; Davis et Petretic-Jackson, 2000 ; MacMillan, 2001). Cet élément est donc essentiel à une meilleure compréhension des effets des violences sur la vie affective et sexuelle des individus.

L'âge au premier rapport sexuel, ainsi que les éléments qui caractérisent¹⁹ ce premier rapport est un élément important pour caractériser les violences sexuelles subies au cours de la vie. En effet, il permet de situer la survenue des violences sexuelles par rapport à l'entrée dans la sexualité : les victimes avaient-elles eu des rapports sexuels consentis avant la survenue des violences ou celles-ci constituent-elles la première expérience sexuelle des individus ? Les effets des violences sexuelles sur la vie des individus ne peuvent être analysés identiquement selon leur place dans la biographie, notamment affective et sexuelle des individus et il convient donc d'enregistrer ces éléments pour mieux comprendre les biographies des victimes.

Eléments sur la vie sexuelle récente

L'enquête enregistre certains éléments de la vie sexuelle récente, notamment car ils constituent un élément de contextualisation important pour la qualité des relations conjugales. Ils permettent donc de mieux comprendre l'organisation du couple et les éventuels problèmes qui peuvent survenir. Ils sont aussi essentiels en cas de violences conjugales pour évaluer la nature du lien entre les conjoints.

Le questionnaire interroge donc les individus sur le nombre de partenaires sexuels au cours des douze mois ayant précédé l'enquête. Les relations extra conjugales sont souvent mentionnées comme facteur ou conséquence de mauvaises relations conjugales pouvant entraîner de la violence (ENVEFF, 2000 ; ENVEFF Martinique 2008). Le fait d'avoir accepté des rapports sans en avoir envie, d'avoir refusé des rapports à son partenaire principal ou que celui-ci en ait refusé sont également investigués. Ces derniers éléments sont importants pour comprendre les dynamiques à l'œuvre dans la survenue de viols conjugaux (Debauche, 2011 ; Martin et al., 2007).

Exploitation des données

Les éléments sur la vie sexuelle des individus seront exploités selon deux dimensions : d'une part il s'agira de mesurer les effets des différentes formes de violences sur certains aspects de la vie sexuelle des individus (sur le modèle des éléments concernant la santé par exemple) ; d'autre part, il s'agira de les utiliser pour affiner la description des dynamiques conjugales et d'approfondir les connaissances sur la survenue des violences au sein du couple.

Les éléments de biographie sexuelle et sur la vie sexuelle récente seront mis en relation avec l'expérience des violences au cours de la vie et au cours des douze mois ayant précédé l'enquête afin d'étayer les résultats scientifiques mettant en évidence une corrélation entre ces deux aspects de la vie des individus (voir *infra*). En particulier, le découpage de l'enquête en périodes de la vie pour les violences survenues au cours de la vie permettra d'affiner la connaissance sur le sens de la corrélation entre certains aspects de la vie sexuelle (âge au premier rapport, nombre de partenaires) et la survenue des violences. De la même façon, on mettra en relation le fait d'avoir vécu des violences au cours des douze mois ayant précédé l'enquête et les éléments sur la vie sexuelle récente, afin de vérifier l'impact des violences (en fonction de leur type) sur la vie sexuelle et affective des individus.

Sur un second plan, les éléments concernant la vie sexuelle récente, notamment conjugale, nourriront une typologie des relations de couples afin de mieux cerner les dynamiques qui régissent les violences conjugales et leur nature. Par exemple, il a été montré que les viols conjugaux échappent pour une part d'entre eux aux dynamiques « classiques » de la violence conjugale (Debauche, 2011) et que leur survenue est fortement liée à des problèmes d'entente sexuelle au sein du couple (le sens de la corrélation restant encore à déterminer). Les données recueillies permettront d'étayer ou d'infirmier ces résultats, tout en les affinant.

Eléments sur l'origine

L'origine des personnes et l'expérience de violences : violences spécifiques, violences racistes et vulnérabilité sociale

¹⁹ Sexe du premier partenaire ; âge du premier partenaire ; le premier rapport était-il désiré ; le premier partenaire était-il un futur conjoint, un petit-ami etc.

Trois raisons poussent à étudier les violences subies par les personnes au regard de leur origine. La première tient au fait que certaines violences sont spécifiques à certaines origines et peuvent concerner aussi bien les personnes originaires de pays donnés que leurs enfants nés en France. C'est le cas par exemple de l'excision qui n'existe que dans certains groupes de population ou encore du mariage forcé. Diverses recommandations, européennes, et internationales, invitent les pays à mettre en œuvre des politiques de prévention et de lutte contre ce type de violences à l'encontre des mineures et des jeunes femmes.

La seconde raison tient au fait que l'origine des personnes est un facteur d'exposition au racisme et que cela peut induire des comportements d'hostilité prenant la forme de violences, verbales mais aussi physiques, notamment dans l'espace public et au travail. Le code pénal précise que le fait de commettre des violences contre une personne en raison de « l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, de la victime à une ethnie, une nation, une race » constitue (comme la religion ou l'identité sexuelle) une circonstance aggravante.

On peut ainsi faire l'hypothèse d'une plus forte victimation de certains groupes de population, liée à la stigmatisation qu'ils subissent en raison de leur origine. Cela vaut pour les personnes migrantes comme pour leurs enfants nés en France mais aussi pour les originaires des DOM.

La dernière raison est relative au statut administratif d'étranger. Il est connu que les personnes de nationalité étrangère en situation de violences conjugales ont à faire face à des difficultés de titre de séjour lorsqu'elles divorcent, en particulier quand elles ont obtenu leur titre de séjour au motif du regroupement familial ou de conjoint de français. Si la loi prévoit que les violences conjugales sont un motif de divorce qui ne doit pas faire perdre le titre de séjour en cas de divorce, divers accord bilatéraux entre la France et certains pays contreviennent à ce principe. Ainsi la nationalité actuelle peut être une cause de non-recours au divorce en cas de violences conjugales.

Connaissances sur les violences subies et l'origine

L'enquête Trajectoires et Origines réalisée par l'INED et l'INSEE a révélé que parmi les personnes mariées 5% des personnes migrantes âgées de 26 à 50 ans et 2% des filles d'immigrés du même âge ont déclaré qu'« au moment de leur mariage, elles ne souhaitaient pas se marier et y ont été obligées par leur famille » (Hamel, 2010). Mais cette enquête ne permettait pas d'explorer par quels moyens (chantage affectif, violences physiques, séquestration, etc.) ni dans quelles circonstances le mariage avait été imposé.

Concernant l'excision, on estime à 50 000 le nombre de femmes adultes résidant en France qui ont été excisées (Andro et Cambois, 2009). Les études menées jusqu'alors ont exploré les conséquences sur la santé. Aucune enquête n'a étudié les liens éventuels avec le fait d'avoir grandi dans un environnement de maltraitance ou de violence, ni les liens avec le fait d'avoir subi des violences dans d'autres contextes à l'âge adulte.

L'étude des violences subies dans l'espace public ou au travail sous l'angle du racisme est quasiment inexistante en France. L'on peut cependant supposer que l'expérience de violences racistes touche davantage les hommes que pour les femmes. L'enquête Trajectoires et Origines, qui comporte une question sur l'expérience de propos et comportements racistes au cours de la vie met au jour que les hommes répondent plus fréquemment que les femmes en avoir été la cible (Beauchemin, Hamel, Simon, 2010). Malheureusement l'enquête ne permettait pas de savoir s'il s'agissait d'insultes ou d'agressions plus graves.

Le sexisme à l'encontre de femmes peut aussi s'avérer plus fort envers certaines femmes en raison de leur apparence physique. Dans l'ENVEFF, les femmes migrantes sont identifiées mais leur effectif n'est que de 397 personnes, dont 131 femmes originaires d'Europe du Sud (Espagne, Portugal, Italie), 117 du Maghreb, 78 d'Europe ou d'Amérique du Nord et 41 originaires d'autres pays. Dans l'espace public les femmes immigrées maghrébines et africaines sont 20% à déclarer subir des atteintes sexuelles (exhibitionnisme, être suivies, pelotage), contre seulement 8% des femmes non-immigrées. Les différences observées ne sont en revanche pas significatives pour les filles d'immigrées. Dans la sphère du travail, les violences verbales (insultes) et psychologique (destruction du travail ou de l'outil de travail) sont davantage mentionnées par les femmes maghrébines, africaines et originaires des DOM, respectivement de 11% et 17% contre 8% concernant les femmes non-immigrées et de 23 à 31% contre 16% pour les pressions psychologiques et enfin 20% pour les pressions psychologiques pour les filles d'immigrés maghrébins contre 16% des femmes non-immigrées.

Dans la sphère familiale, on constate également un surcroît de violences à partir des données de l'ENVEFF. L'indice global de violences conjugales est plus fort pour les femmes maghrébines et africaines (19% contre 9% pour les autres femmes). Des travaux de comparaison européenne sur les liens entre le maintien des femmes migrantes dans des situations de violences conjugales et le statut administratif lié à la nationalité étrangère montrent que lorsque le titre de séjour a été obtenu au motif du regroupement familial, le temps écoulé pour quitter le conjoint violent est plus long (Ravi, Condon,

Schröettle, 2012). De telles données qui relativisent l'interprétation de ce surcroît de situation de violences par la culture des personnes concernées n'ont pas été produites en France, faute d'informations suffisantes.

Enregistrement de l'origine dans VIRAGE

Pour répondre à ces questionnements, l'enquête VIRAGE enregistre le pays ou DOM de naissance et la nationalité à la naissance des personnes enquêtées, ainsi que de leur conjoint(e), et de leurs parents. Elle enregistre encore la nationalité actuelle de l'enquêté.

Exploitation des données sur l'origine

La taille de l'échantillon de l'enquête VIRAGE permettra de produire des analyses sur les thèmes évoqués ci-dessus, en procédant à des comparaisons par origines regroupées. Outre les analyses sur les violences subies au cours des 12 derniers mois dans chacune des sphères de vie, ainsi que l'étude des violences spécifiques, le titre de séjour constituera un indicateur important des comportements face à la violence (recours ou non-recours au droit, séparation ou maintien de la relation conjugale, etc.). La date de l'installation en France sera également mise en regard avec la datation des violences subies au cours de la vie, ce qui permettra aussi d'étudier dans quelle mesure les violences vécues ont pu constituer un facteur de migration.

Éléments sur la religion

Violence contre les religions, religiosité et violences subies

L'appartenance à une religion, réelle ou supposée, peut être source de discriminations dans plusieurs sphères de vie. Dès 1981, l'Assemblée générale des nations Unies adopte la « Déclaration sur l'élimination de toutes formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction ». Dans la continuité des textes internationaux et européens, la loi française considère l'appartenance à une religion, réelle ou supposée, comme l'un des 19 critères de discrimination prohibés (Article 225-1 du Code pénal modifié par la loi n°2012-954 du 6 août 2012 - art. 4). En effet, dans l'espace public, à l'école, au travail, l'appartenance réelle ou supposée à une religion peut entraîner des différences de traitement, comme par exemple une non-fourniture de biens et de services, des sanctions professionnelles et même des violences, notamment verbales ou physiques.

Par ailleurs, la religion peut être une composante socio-culturelle des identités individuelles et collectives. En effet, les religions se composent de valeurs et de règles qui visent à régir la vie personnelle des individus et leurs rapports aux autres. Ainsi elles véhiculent des représentations des hommes et des femmes, des normes de masculinité et de féminité, de même qu'elles définissent la place de chacun des sexes et les relations entre les sexes. Cette définition est plus ou moins prescriptive, selon l'éducation reçue, l'attachement des individus à la religion, mais aussi en fonction de la pression sociale, qui peut être d'autant plus importante que la religion est minoritaire et peut constituer, pour certain(e)s une marque identitaire.

Dans son milieu familial ou en couple, sous couvert d'interprétations religieuses, une personne peut se voir imposer des normes qui contreviennent à sa liberté, de mouvement ou de penser, comme par exemple se voir imposer une union matrimoniale non choisie ou un arrêt des études ou encore se voir imposer un contrôle de sa sexualité.

Par ailleurs, si une personne ne se conforme pas aux normes religieuses en vigueur dans son milieu familial, elle peut alors être victime directement de pressions psychologiques, voire de violences physiques, voire même d'exclusion.

Les liens entre violences subies dans le couple et religion

L'enquête ENVEFF (Jaspard et al. 2003) a mis explicitement en évidence les liens entre religiosité et violence conjugale. Les femmes qui ont reçu une éducation laïque s'avèrent moins exposées aux violences dans le couple que celles élevées dans une religion, quelle que soit cette religion. Plus que la religion elle-même, c'est l'importance accordée à la religion qui est corrélée aux violences conjugales, notamment aux situations de cumul de violences. 5% de celles qui vivent dans une ambiance imprégnée d'une forte religiosité y sont confrontées, contre moins de 2% parmi celles qui accordent peu ou pas d'importance à la religion. L'analyse des liens entre violences subies et religiosité dans l'ENVEFF s'est avérée relativement limitée dans la mesure où seule la religion et la religiosité de la personne enquêtée étaient enregistrées et non celles du conjoint, ni celle des parents. Si l'on peut faire l'hypothèse que la religion et la religiosité de l'enquêté sont proches de celles de son conjoint et de ses parents, cette approximation est tout de même insatisfaisante, c'est pourquoi le recueil de ces informations apparaît nécessaire. Si les travaux précédents ont mis au jour l'absence de liens entre religion et violences conjugales, le contexte a changé depuis l'ENVEFF, les débats se

sont multipliés sur la place des religions dans la société française. Il s'agit aujourd'hui d'actualiser cette information. L'absence de corrélation entre une religion donnée et les violences conjugales se vérifie-t-elle aujourd'hui ? Par ailleurs, on peut penser que les personnes appartenant à une religion minoritaire puissent être davantage l'objet d'agression dans l'espace public. Ainsi, la religiosité mais aussi la religion elle-même doivent-elles être enregistrées.

Les questions sur la religion dans VIRAGE

Dans la lignée de l'ENVEFF, l'enquête VIRAGE pose trois questions concernant la religion. Les deux premières concernent l'appartenance à une religion et l'importance de la religion dans la vie actuelle pour l'enquêté(e) et son ou sa conjoint(e). La troisième question concerne l'importance de la religion dans l'éducation reçue par l'enquêté(e). Ces données recueillies pourront alors être mises en lien avec les violences vécues dans différentes sphères de vie.

Exploitation des données sur la religion

Comme dans l'ENVEFF, l'impact respectif de la religion et de la religiosité sur l'expérience de violences vécues dans le cadre conjugal mais aussi intrafamilial pendant l'enfance et l'adolescence sera exploré.

Eléments sur les infractions, dépôts de plaintes et condamnations

Violences subies et (non)-recours au droit pénal et civil

La plupart des enquêtes nationales et internationales sur les violences entre les personnes menées depuis la fin des années 1990 s'accordent sur un constat : une part importante des interviewé(e)s déclarant des violences graves, quel qu'en fût le cadre, disent en parler pour la première fois au moment de l'enquête et une part encore plus importante ne pas avoir engagé de recours judiciaires, même à la suite d'actes qualifiés de crimes par la loi (les viols et tentatives de viols ou les coups et blessures et tentatives de meurtre). Ce phénomène est encore plus prononcé quand les violences ont été commises dans le cadre conjugal ou familial. Des travaux récents en France conduits à partir de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » confirment ce constat global (Rizsk, 2011). En accord avec l'objectif d'évaluation des politiques publiques, l'enquête VIRAGE entend évaluer l'ampleur du (non)-recours des victimes aux dispositifs institutionnels et son évolution depuis l'enquête ENVEFF. Outre le recours à la justice pénale, l'enquête examine le recours à la justice civile, ce qu'aucune autre enquête ne fait actuellement.

L'enregistrement des recours engagés

Les personnes qui déclareront des violences graves (essentiellement physiques et sexuelles) se verront poser des questions sur leurs éventuels dépôts de plainte et l'issue en termes de condamnations. Concernant les violences subies au travail, les questions portent seulement sur les démarches entreprises au civil (tribunal administratif ou prud'hommes), car on sait que ces faits n'entraînent quasiment jamais de recours judiciaires. Dans les cas de violences conjugales, une question porte sur le recours à une procédure de divorce. En effet nombre d'études qualitatives rapportent que les victimes n'engagent pas de poursuites pénales contre le conjoint ou partenaire violent pour ne pas trop dégrader son image aux yeux des enfants, ou par crainte de déclencher un surcroît d'agressivité. La demande de divorce constitue alors une solution souvent préférée puisque pérenne.

Exploitation des données

L'analyse des données permettra de mettre au jour quelles sont les violences pour lesquelles les individus ont recours au système judiciaire, et quelles sont les violences pour lesquelles ils ne le font pas. Elle permettra aussi de préciser quelles sont les caractéristiques sociologiques des personnes qui entament de telles démarches (âge, sexe, niveau de qualification, nationalité, etc.) et de faire ressortir les éventuelles inégalités d'accès au droit.

Références bibliographiques

ANDRO Armelle, CAMBOIS Emmanuelle, LESCLINGAND, Marie, 2009, Volet quantitatif du projet Excision et Handicap (ExH) Excision et Handicap (ExH) : Mesure des lésions et traumatismes et évaluation des besoins en chirurgie réparatrice, http://www.univ-paris1.fr/fileadmin/CRIDUP/Rapport_final_ExH_volet_quantitatif.pdf

BECK F., CAVALIN C. et MAILLOCHON FI. (dir.), 2010, *Violences et santé en France. Etat des lieux*, La documentation française, DREES, collection Etudes et statistiques.

BEAUCHEMIN, Cris Christelle HAMEL, Patrick SIMON (eds.), « Trajectoires et Origines. Enquête sur la diversité des populations en France. Premiers résultats. », Document de travail de l'INED, 2010, 168 p.

BOUSQUET, D. Présidente de la Mission d'évaluation de la politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, 2009, *Violences faites aux femmes : mettre enfin un terme à l'inacceptable, Rapport d'information, n° 1799*, Assemblée nationale, tomes 1 et 2.

BAJOS N. et BOZON M., 2008, *Enquête sur la sexualité en France : Pratiques, genre et santé*, La Découverte, 609 p.

BOYER, Christian, Julien DELHORBE, MERIADEC de RIGAUD, Viktor Morris, Rapport sur l'homophobie 2010, Paris, SOS-Homophobie, 2010, 178 p.

CADIOU, Nadine, Sylvie GRAS, NATHALIE K., Rapport de l'enquête sur la lesbophobie, Paris, SOS-Homophobie, 2008, Paris, SOS-Homophobie, 240 p.

CHERLIN Andrew J., BURTON Linda M., HURT Tera R. and PURVIN Diane M. (2004): "The influence of physical and sexual abuse on marriage and cohabitation", *American Sociological Review*, Vol. 69-6, pp.768-789.

CONDON St. et HAMEL Ch., 2007, « Contrôle social et violences subies parmi les descendantes d'immigrés maghrébins », in Maryse Jaspard et Natacha Chetcuti, *Violences envers les femmes. Trois pas en avant, trois pas en arrière*, l'Harmattan, p. 201-222.

DAVIS Joanne L. and PETRETIC-JACKSON Patricia A. (2000): "The impact of child sexual abuse on adult interpersonal functioning: a review and synthesis of empirical literature", *Aggression and violent behaviour*, Vol.5-3, pp.291-328

DEBAUCHE Alice (2011) : *Viol et rapports de genre. Emergence, enregistrements et contestations d'un crime contre la personne*. Thèse de doctorat en sociologie de l'IEP de Paris, sous la direction de Michel Bozon, 468 p.

HAMEL, Christelle, 2010, « Immigrées et filles d'immigrés : le recul des mariages forcés », *Population et sociétés*, n°479, pp. 1-4.

JASPARD Maryse et l'équipe ENVEFF (2001) : « Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France », *Population et Sociétés*, n°364, Paris : INED, 4 p.

JASPARD, M. *et al.*, 2003, *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*, Paris, La Documentation française, coll. « Droits des femmes », 370 p.

LHOMOND Brigitte et Marie-Josèphe SAUREL-CUBIZOLLES (2013) : « Agressions sexuelles contre les femmes et homosexualité, violences des hommes et contrôle social », *Nouvelles Questions Féministes*, 32-1, pp. 46-63

MACMILLAN Ross (2001): "Violence and the life course: the consequences of victimization on personal and social development", *Annual Review of Sociology*, Vol. 27, pp. 1-22

MARTIN Elaine K., TAFT Casey T. and RESICK Patricia A. (2007): "A review of marital rape", *Aggression and Violent Behavior*, Vol. 12, pp. 329-347.

Ministère du travail, de l'emploi et de la santé (2010) : *Violences et santé en France : état des lieux*. La documentation française

Organisation Mondiale de la Santé (2002) : *Rapport mondial sur la violence et la santé*.

Organisation Mondiale de la Santé /World Health Organization (2013): Global and regional estimates of violence against women: prevalence and health effects of intimate partner violence and nonpartner sexual violence.

PERREAUULT Samuel (2009), *Victimisation criminelle et santé : Un profil de la victimisation chez les personnes ayant une limitation d'activité ou un autre problème de santé*, Statistiques Canada, Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique, pp. 1-24.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/85f0033m/85f0033m2009021-fra.pdf>

RAVI Thiara, Stephanie CONDON, Monika SCHROETTLE (eds.), *Violence against women and ethnicity. Commonalities and differences across Europe*, Barbara Budrich Publishers, 2011, pp. 113-125.

RIZK C., 2011, « Violences physiques ou sexuelles au sein du ménage. Description par les personnes de 18 à 75 ans se déclarant victimes des suites et des conséquences des actes subis. », ONDRP, Repères 15, Juillet 2011, p. 7.

SAUVAGET O., SMANIOTTO B. (2013), « Anorexie et relations incestuelles. Daphné entre mère et père », Bulletin de Psychologie, 66, 2, 159-166.

SDFE, 2011, Plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes, 2011-2013, 79 pages.

http://femmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2012/07/Plan_de_lutte_contre_les_violences_2011_2013.pdf

TURSZ Anne (2005) : Violences et santé. Rapport préparatoire au plan national. La documentation française.

VELTER, A., N. METHY, A. BOUYSSOU et C. SEMAILLE, 2012, *L'enquête Presse Gay et Lesbiennes. Rapport intermédiaire de recherche*, 106 p.
[EPGL2011_rapport_intermediaire_Version_Transmise.pdf](http://www.epgl2011.fr/rapport_intermediaire_version_transmise.pdf)